

441

L'AUT' JOURNAL

Novembre 2025 • avec une apostrophe pour apostropher

LA KAKISTOCRATIE

n. f., du grec kakistos (« le pire ») et kratos (« pouvoir ») : la kakistocratie est littéralement le gouvernement des pires.



Concept : Simon Banville



Non merci, votre déshonneur!

Michel Rioux

Les contradictions permanentes entre le politique et le judiciaire sont de plus en plus évidentes...

Combien de dossiers se rendent jusqu'à la Cour suprême.

The Montreal English School Board, le Parti libéral du Canada et le Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) s'en prennent à une loi dûment votée par les représentants élus à l'Assemblée nationale, une loi qui avait par ailleurs reçu l'appui du Parti Québécois. (En passant, le CMNC préconise une laïcité ouverte, un concept mis en avant par le pape Benoît XVI.)

Si ces organisations se rendent jusqu'à cette cour, c'est qu'elles savent qu'elle a tendance à trancher contre les intérêts supérieurs du peuple québécois, comme en fait foi le charcutage des dispositions originelles de la loi 101.

De son côté, le chroniqueur Christian Rioux, qu'on ne peut soupçonner de gauche, tombe à bras raccourcis sur le système judiciaire français qui a condamné l'ex-président Sarkozy à cinq ans de prison. Il s'en prend « à la

justice qui, depuis de nombreuses années, s'est tranquillement approprié des prérogatives qui appartenaient autrefois à la politique ». Selon le chroniqueur, « non content de faire et de défaire les lois votées par les élus du peuple, elle ne supporte même plus qu'on la critique, comme si elle était de droit divin ».

On représente la justice avec un bandeau devant les yeux. Ce bandeau qui recouvre les yeux de Thémis représente l'impartialité de la justice, qui, paraît-il, doit être rendue objectivement, sans faveurs ni parti pris. Mais si elle est aveugle, la justice n'est pas sourde. Elle sait, en effet, entendre la voix de ceux qui nomment les juges. Des juges qui, par une curieuse opération d'un quelconque Saint-Esprit, passeraient de militants politiques à arbitres neutres.

Les exemples sont nombreux.

En avril 1972, le juge Georges Pelletier reconnaissait coupables d'outrage au tribunal les présidents Pepin, Laberge et Charbonneau. Ce qui leur valut quelques semaines plus tard une condamnation à un an de prison imposée par le juge Pierre Côté. Or, dans une vie antérieure, le juge Pelletier avait

été un militant actif au Parti libéral. La Cour suprême avait refusé de les entendre.

À Joliette, durant le conflit à la Canadian Plywood en 1974, le juge Montgomery avait émis une injonction interdisant le piquetage dans un périmètre d'un mille autour de l'usine. Plusieurs travailleurs demeuraient à l'intérieur de ce périmètre. Une injonction émise dans la seule langue anglaise, à des travailleurs dont la très grande majorité était unilingue. Ce manque total de respect avait provoqué une vague de solidarité dans la région. Dans une quarantaine d'entreprises et institutions, des arrêts de travail d'une heure à une journée avaient été tenus pour dénoncer ce manque flagrant de respect du système judiciaire.

En 2005, le juge en chef de la Cour d'appel du Québec, M^e Michel Robert, déclarait : « Un souveraineté n'a pas sa place parmi les juges parce que la magistrature doit normalement adhérer au système fédéral canadien. » Dans sa jeunesse, le juge Robert avait été président de jeunes libéraux canadiens...

Plus près de nous, face au tollé soulevé au Québec, le juge Mahmud Jamal, de la Cour suprême, s'est récusé du dossier de la loi 21 pour cause de conflit d'intérêts. Le juge Jamal était le président de l'Association canadienne des libertés civiles quand elle a déposé un recours devant la Cour supérieure pour

contester la Loi sur la laïcité de l'État, en juin 2019.

Donald Trump, lui, a réglé la question. À sa manière.

Dans un pays dont la constitution prévoit un équilibre entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, il a fait ce qu'il fallait pour avoir les coudées franches et agir sans contraintes.

Il a muselé le Sénat et la Chambre des représentants. Rabelais avait trouvé la meilleure formule : « Amis, souvenez-vous qu'il y a de par le monde beaucoup plus de couillons que d'hommes », a-t-il écrit en pensant sans doute à ces sénateurs et représentants qui lui léchent les bottes – quand ce n'est pas autre chose – comme l'a si élégamment dit le Donald.

Quant à la Cour suprême, il l'a paquetée de béni-oui-oui qui se prêtent à toutes les contorsions juridiques pour satisfaire les caprices du prince dont la vulgarité n'a d'égale que la suffisance, l'insolence, la fatuité, l'égoïsme et l'infatuation.

Le système judiciaire n'a pas tout faux. Le système politique non plus. Mais l'un et l'autre doivent admettre, pour l'un, ne pas être le seul à savoir traduire les volontés du peuple et, pour l'autre, faire croire qu'il détient son pouvoir de droit divin. ◀



So, so, so...

Au milieu du XIX^e siècle, Johann Carl Fuhlrott, un enseignant de sciences, demanda aux ouvriers d'une carrière située près de Düsseldorf de prévenir s'ils découvraient des fossiles ou des restes humains. En août 1856, l'un d'eux lui remet un bout de crâne et des fragments d'os, lesquels, Fuhlrott ne le sait pas encore, appartiennent à une autre « race » humaine, qu'on appellera bientôt Homo neanderthalensis, l'homme de Néandertal, lequel doit son nom à la « vallée de Neander », celle-là même où se situe la fameuse carrière.

Quand un savant à qui il a envoyé les ossements pour expertise lui confirme qu'ils appartiennent à une autre espèce, plus ancienne que la nôtre, Fuhlrott est persuadé qu'il vient de retrouver l'humanité d'avant le Déluge.

Très vite à l'époque, on imagine cet homme de Néandertal comme un être simiesque, comme l'une de ces brutes attardées qui frappaient leurs adversaires à coups de massue et traînaient leur femme par les cheveux. Un contemporain de Fuhlrott propose même de le rebaptiser Homo stupidus, parce qu'il est persuadé de son infériorité intellectuelle, une hypothèse reprise par les savants jusqu'au milieu du XX^e siècle, qui voient en lui un être résolument inférieur, le jugeant « incapable d'une pensée morale ».

Le préjugé est tenace : l'homme des cavernes, nous l'imaginons encore aujourd'hui comme un être violent, primitif, soumis à une lutte de tous les instants, en vertu d'une interprétation naïve des théories de Darwin (la survie du plus apte ne consacre pas obligatoirement le triomphe du plus fort).

Mais la vérité semble tout autre : des chercheuses britanniques ont récemment découvert des ossements d'Homo neanderthalensis, hommes et femmes, malades et âgés, souffrant de blessures anciennes, qui n'auraient pas survécu autant d'années à moins de pouvoir compter sur la solidarité et l'entraide, sur des soins et une attention constante. Une telle découverte confirme que le souci envers les plus faibles n'est pas un produit tardif de l'évolution, qu'il existe sans doute depuis les commencements, qu'il est une condition de survie de l'espèce.

Imaginer que les premiers ancêtres de l'humanité aient pu être des monstres sanguinaires plutôt que de bons Samaritains, c'était chercher à justifier le présent à l'aide du passé, céder à un désir de violence inavoué, à ce que la psychanalyse appelle un « mécanisme de projection ». ◀

Une brève histoire de l'espoir.
Mathieu Bélisle
Lux, 2025

GRAND RASSEMBLEMENT INTERSYNDICAL

PLAGE DU CANADA, MTL

29 NOV. 2025 13 H 30

Syndicat de Champlain (CSQ)
Personnel enseignant et de soutien

OPPOSONS-NOUS À LA DÉRIVE AUTORITAIRE DE LA CAQ!

Suivre ce code pour vous inscrire

La politique internationale

Cessez-le-feu en Palestine

Trump, le pompier pyromane

Mohamed Lotfi

Le 8 octobre dernier, à Charm el-Cheikh, un accord de cessez-le-feu a été signé entre Israël et le Hamas. Présentée comme une avancée « historique », cette trêve, censée ouvrir la voie à un échange d'otages et à un apaisement progressif, a été largement mise en avant par l'administration Trump, qui y voit un succès diplomatique majeur.

Mais la réalité est plus trouble : ce cessez-le-feu intervient après des mois de bombardements massifs, de destructions d'infrastructures civiles, et d'un bilan humain dépassant les 150 000 vic-

times, morts, blessés et disparus.

Pendant que la Maison-Blanche se met en scène en artisan de la paix, les convois humanitaires continuent d'être bloqués, les flottilles de la liberté interceptées, et la population gazaouie privée de nourriture, d'eau et de soins. La juxtaposition entre les images de diplomates souriants et celles des hôpitaux en ruine dit tout du décalage entre la rhétorique politique et la tragédie humanitaire.

LE POMPIER PYROMANE, OU L'ART DU DOUBLE DISCOURS

L'expression n'est pas nouvelle, mais elle n'a jamais été aussi juste. Le

« pompier pyromane », c'est celui qui crée le problème pour mieux prétendre le résoudre. Celui qui laisse se consumer un brasier qu'il aurait pu éteindre, pour apparaître ensuite en sauveur.

C'est ainsi que les États-Unis, principaux fournisseurs d'armes d'Israël, et premiers à opposer leur veto à toute résolution de l'ONU exigeant un cessez-le-feu, se présentent aujourd'hui comme médiateurs de paix. Cette stratégie est ancienne : maintenir une position dominante en se posant comme arbitre « indispensable », tout en s'assurant que les déséquilibres du conflit demeurent. Le discours est calibré, Israël a « le droit de se défendre », les Palestiniens ont « droit à une aide humanitaire », mais les faits montrent que le soutien militaire américain a prolongé la guerre bien plus qu'il ne l'a freinée.

UN CESSEZ-LE-FEU QUI NE DIT RIEN DE LA PAIX

L'accord signé à Charm el-Cheikh ne change rien à la nature du conflit. Il ne parle ni de fin de l'occupation, ni de gel de la colonisation, ni de création d'un État palestinien viable. Il ne reconnaît pas davantage la nécessité d'une reconstruction à grande échelle de Gaza ni de dédommagement pour les victimes. Rien, dans ce texte, n'évoque une justice réparatrice ou un règlement durable. Ce n'est pas un accord de paix : c'est une pause politique. Un coup de peinture blanche sur les ruines.

RESPONSABILITÉ ET IMPUNITÉ

Les ONG et plusieurs rapporteurs des Nations Unies continuent de parler



de crimes de guerre et de violations du droit international humanitaire. Le cessez-le-feu, aussi nécessaire soit-il, n'efface pas la responsabilité de ceux qui ont ordonné les bombardements aveugles, imposé un siège total ou entravé les secours. Mais, dans le jeu diplomatique actuel, la justice est la grande absente : aucun mécanisme contraignant, aucune exigence de réparation, aucune sanction réelle.

LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ DE L'OCCIDENT

Ce conflit marque plus qu'une tragédie régionale : il révèle une crise morale de l'Occident. En soutenant sans réserve un État accusé de violations graves, tout en prétendant défen-

dre les valeurs des droits de la personne, l'Amérique et ses alliés sapent leur propre crédibilité. À force de fermer les yeux sur l'injustice, ils risquent non seulement le déclin d'Israël qu'ils prétendent protéger, mais aussi leur propre discrédit historique.

L'histoire jugera non pas sur les discours, mais sur les actes : qui aura eu le courage d'exiger la fin de l'occupation? Qui aura financé la reconstruction de Gaza? Qui aura défendu la justice, plutôt que la façade de la paix?

Pour l'heure, le pompier pyromane savoure ses lauriers. Mais la fumée n'a pas fini de s'élever au-dessus des ruines. ◀



Photo: CANVA

Rien, dans l'accord signé à Charm el-Cheikh, n'évoque une justice réparatrice ou un règlement durable. Ce n'est pas un accord de paix : c'est une pause politique. Un coup de peinture blanche sur les ruines.

 Le billet 1	 La politique québécoise 11
 Les médias 3	 Le mouvement syndical 13
 La fiscalité 4	 Le mouvement des femmes 15
 L'économie 5	 L'éducation 16
 L'immigration 6	 4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4 Téléphone : (514) 843-5236 Internet : info@lautrejournal.info Envoi de publication canadienne Numéro de convention : 40050148 2025, Dépôt légal Bibliothèque nationale ISSN : 0833-8965 Imprimé par les travailleuses et travailleurs syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho
 La langue 7	
 L'environnement 8	
 La page éditoriale 17	

22 NOVEMBRE 2025

- Des -
expertises
diversifiées
enseignées
AVEC passion

25^e JOURNÉE NATIONALE DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS



Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

Une révolution dans les habitudes de consommation de l'information

Un moment pivot pour l'avenir des médias?

Pierre Sormany

Ceci n'est pas un scoop : en mai dernier, la chaîne américaine CBS a annoncé que la saison 2025-2026 du « Late Show », de Stephen Colbert serait sa dernière. Une décision « purement financière », nous dit-on. Le show coûterait trop cher pour ce qu'il rapporte. Rien à voir avec le fait que Donald Trump déteste Colbert, et que CBS a choisi de flatter l'égo du président-dictateur pour protéger ses intérêts financiers.

Cela signifie-t-il que Colbert va disparaître des ondes? Je vous parie que non! Comme le prévoit Claudia Beaumont, une des spécialistes québécoises les plus allumées en gestion de produits numériques, sur son infolettre sur Substack, « C'est clair qu'il ne sera

pas repêché par une autre chaîne, il vaut trop cher. Il va plutôt lancer son propre média. On pourra le suivre sur YouTube, probablement Spotify... »

Et elle ajoute, sous forme de prédiction : « Le jour où des grosses pointures comme Colbert débarqueront sur ces plateformes, le public va suivre. Et ce même public va ensuite en découvrir d'autres sur YouTube, d'autres personnalités vont lancer leurs chaînes... et ainsi de suite. »

UNE MUTATION DÉJÀ ENTAMÉE

Beaucoup d'indices pointent dans ce sens : nous sommes en train de vivre une révolution dans les habitudes de consommation de l'information, mutation dont les grands médias sont de plus en plus conscients.



L'écoute d'ensemble de la télé en direct au Canada a reculé de 41% depuis 10 ans; en une seule année, entre janvier 2024 et janvier 2025, elle a reculé de 7,9% chez les francophones du Québec.

Selon les données canadiennes du Digital News Report, rapportées en juin dernier par le Centre d'études sur les médias de l'Université Laval, 40% des gens prennent encore leur information surtout des chaînes de télévision, mais les sources disponibles sur internet (sites Web, applications de nouvelles, médias sociaux et balados) sont la source principale d'information... pour 53% des gens. Et le téléphone est l'outil d'information privilégié par deux tiers de ces internautes.

Cette désaffection envers la télévision traditionnelle ne concerne pas que l'information. L'écoute d'ensemble de la télé en direct au Canada a reculé de 41% depuis 10 ans; en une seule année, entre janvier 2024 et janvier 2025, elle a reculé de 7,9% chez les francophones du Québec. Et si on exclut les personnes âgées de 60 ans et plus, dont 75% regardent encore la télé plus de trois heures par jour, la chute serait plus dramatique. Chez les moins de 18 ans, l'écoute télévisuelle en direct est presque disparue.

Les coupables, on le sait, ce sont les flux vidéos (streaming) dont le volume d'écoute a dépassé la télévision conventionnelle depuis 2023. Quand on en parle, les gens pensent d'abord à Netflix, Disney, Amazon Prime ou Apple TV. Mais en fait, c'est YouTube qui domine le marché, avec plus de 25% de tous les flux vidéos.

Si les revenus publicitaires de ces nouveaux joueurs ne représentent encore que 14% des sommes dévolues à la télévision, cette part a doublé en deux ans. Et, selon une analyse produite par le collectif WPP-Media, l'ensemble des contenus générés par les utilisateurs (vidéos, balados et autres publications écrites de type « Substack ») attirent déjà plus de revenus que les médias professionnels, depuis cette année.

Et c'est là l'aspect le plus radical de la mutation en cours : on ne cherche plus des médias, mais des personnalités.

JIMMY KIMMEL : 26 MILLIONS D'ÉCOUTES EN UNE SEULE JOURNÉE

Une anecdote illustre bien l'importance de ces nouvelles habitudes d'écoute. Quand ABC a décidé en septembre dernier de suspendre l'émission

Jimmy Kimmel Live, suite aux pressions de Trump et de sa marionnette Brendan Carr qui dirige la Commission fédérale des communications (FCC), son retour en ondes le 23 septembre a connu un succès foudroyant. Plus de 6,2 millions de téléspectateurs, quatre fois plus que sa moyenne cette année, et sa meilleure performance depuis plus de 10 ans. Pourtant, l'émission n'avait pas été rediffusée par les 77 chaînes locales affiliées à ABC!

Mais ce qu'on a moins souligné, c'est que son premier monologue a aussi été vu en ligne par plus de 26 millions d'internautes la première journée, selon l'estimation de l'AFP. Et ça ne compte pas tous ceux qui l'ont partagé par la suite. Ce n'est pas ABC qu'on voulait. C'était Kimmel!

LE POINT DE BASCULE

Piers Morgan est un journaliste célèbre en Grande-Bretagne pour avoir dirigé le quotidien sensationnaliste *News of The World* à l'âge de 29 ans. Il a ensuite animé des émissions phares, comme *Good Morning Britain*, sur la chaîne ITV, et *Piers Morgan Tonight*, sur CNN. En 2022, à l'âge de 60 ans, il a lancé sa propre chaîne sur YouTube, *Piers Morgan Uncensored*, dont il a racheté les droits de Rupert Murdoch en janvier dernier. Aujourd'hui, la chaîne compte 4,2 millions d'abonnés et ses vidéos quotidiennes dépassent régulièrement les 500 000 visionnements, avec des sommets qui ont atteint 15 et 23 millions au fil des deux dernières années.

Pour lui, c'est clair : le monde des médias est en train de basculer, et certaines chaînes YouTube vont bientôt avoir plus d'influence que les grands réseaux de télé, a-t-il annoncé au quotidien *The Guardian*.

J'ai déjà souligné, dans ma chronique de juin dernier, sous le titre « Le grand fossé générationnel de l'info », la montée en puissance des YouTubeurs français Hugo Decrypte (3,35 millions d'abonnés, une quinzaine d'employés en France, et dont l'entreprise vient de s'implanter au Québec) et Gaspard G (1,3 million d'abonnés, 22 employés).

Aux États-Unis, on a beaucoup parlé de l'animateur libertarien Joe Rogan (plus de 20 millions d'abonnés), dont les balados quotidiens dépassent

souvent le million d'écoutes. Son influence lors des dernières présidentielles américaines ne fait aucun doute. Mais il n'est pas seul. Lors de la soirée électorale de novembre, alors que CBS News a récolté 3,8 millions de téléspectateurs, le flux en direct de Patrick Bet-David (PBD Podcast), un conservateur religieux, a dépassé les 5 millions de personnes.

Mentionnons aussi l'infolettre The Free Press lancée en 2020 sur Substack par la chroniqueuse politique du *New York Times* Bari Weiss, devenue un véritable journal en ligne (1,7 million d'abonnés et 15 millions de \$ US de revenus d'abonnements). Il vient tout juste d'être acquis par CBS, au prix de 150 millions de dollars. Le réseau a, du même coup, confié à cette Mme Weiss, 41 ans, le poste de rédactrice en chef de CBS News, qui fut jadis le service d'information télé le plus prestigieux aux É.-U. Les temps changent!

UNE RIPOSTE DE LA GAUCHE?

Les journalistes progressistes américains ont mis du temps à comprendre cette nouvelle donne. C'est aussi en train de changer. Le logiciel de gestion d'infolettres Substack, qui s'annonce désormais comme un véritable réseau social, avec la possibilité de débattre sans la pollution des contenus engendrée par les algorithmes, héberge de nombreux politiciens, militants et journalistes de gauche. Le réseau est devenu le cœur battant du mouvement anti-Trump.

Du côté de YouTube, les trois frères Meiselas (un procureur et professeur de droit, copropriétaire de *Los Angeles Magazine*; un éditeur et producteur vidéo ayant déjà reçu un prix Emmy; et leur frère, expert en marketing) ont lancé *MeidasTouch Network*, pendant la pandémie, pour contrer la désinformation. Engagée dans la lutte pour sauver la démocratie contre les attaques de Donald Trump, leur chaîne sur YouTube dépasse désormais 5,5 millions d'abonnés. Elle diffuse chaque jour plusieurs vidéos dont l'écoute dépasse souvent celle de Joe Rogan.

Bref, si on veut pressentir l'avenir des médias, c'est de ce côté qu'il faut désormais regarder. ◀

LA LOI ANTITRAVAILLEURS DE JEAN BOULET

Une loi de contrôle politique et d'ingérence

Le projet de loi 3 du gouvernement de la CAQ est une tentative de contrôle politique et d'ingérence.

Pourquoi ?

- Il bâillonne les syndicats qui défendent vos services publics.
- Il sape les contre-pouvoirs avec des cotisations facultatives.
- Il détourne 25 millions \$ par an vers les firmes comptables.
- Il permet aux patrons de s'ingérer dans vos votes.
- Il écrit à votre place vos statuts et règlements.
- Il impose des règles punitives aux syndicats...
...mais PAS aux lobbys patronaux.



Des lois à réviser en fonction de la réalité sociale et politique

Équité fiscale et religions

Marie-Claude Girard

Vu le contexte budgétaire déficitaire canadien annoncé, il devient de plus en plus urgent de réviser les lois sur la fiscalité en fonction de la réalité sociale et politique d'aujourd'hui.

Dans une société égalitaire, on s'attend à ce que chacun, qu'il soit simple citoyen ou membre corporatif, puisse contribuer au bien-être commun. Une contribution d'autant plus essentielle qu'elle sert, entre autres choses, à financer les infrastructures civiles (routes, aéroports, installations portuaires...), les services de sécurité, de défense et autres, que tous utilisent.

Or, les organisations vouées exclusivement à la promotion de la religion sont, à titre d'organisme de bienfaisance enregistré (OBE), exemptées de cette obligation.

Pour le gouvernement, promouvoir la religion signifie « manifester, faire avancer, préserver ou renforcer la croyance dans trois principaux attributs d'une religion, soit la foi en une puissance supérieure et invisible, comme Dieu, un être ou une entité suprême; une pratique religieuse ou un profond respect; un système particulier et complet de dogmes et de pratiques ».

AVANTAGES FISCAUX

Le statut d'OBE, tel qu'actuellement conféré aux organismes voués à la

promotion des religions, fait en sorte de considérablement réduire leur contribution financière aux services publics qu'offrent les différents paliers de gouvernements, puisqu'il leur permet d'être exemptés d'impôt sur le revenu, d'impôt foncier, de taxes municipales et de taxes scolaires tout en leur permettant de récupérer une partie de leurs taxes de vente et d'accorder un crédit d'impôt à leurs donateurs.

Cette désignation représente donc une importante perte financière nette pour la société.

Rappelons que cette désignation s'appuie sur une jurisprudence anglaise fondée sur une loi qui date de 1601, au temps où les organismes religieux étaient omniprésents dans les secteurs de l'éducation et des services sociaux et de santé. Or, le rôle social de ces organismes a radicalement changé, notamment depuis la Révolution tranquille, période pendant laquelle l'État a officiellement pris en charge ces responsabilités.

Il est donc surprenant de constater que l'octroi d'avantages fiscaux considérables accordés aux organismes religieux n'ait jamais été mis à jour, même à la suite de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui garantit la liberté de conscience et de religion ainsi que l'égalité de bénéfice, indépendamment de toute discrimination.

Plusieurs remettent en question, au nom de l'équité fiscale et de la sépara-



Le statut d'organisme de bienfaisance enregistré (OBE), conféré aux organismes voués à la promotion des religions, leur permet d'être exemptés d'impôt sur le revenu, d'impôt foncier, de taxes municipales et de taxes scolaires.

tion de l'État et des religions, le maintien du statut d'OBE aux organismes voués exclusivement à la promotion de la religion.

DES APPELS AU CHANGEMENT

Déjà en 2011, le Conseil du statut de la femme recommandait de « procéder à l'évaluation des liens financiers entre l'État et le religieux afin que l'État ne soit pas ou ne paraisse pas associé aux religions. Les subventions aux écoles confessionnelles et les privilèges fiscaux consentis aux communautés religieuses devraient précisément être examinés ».

En 2021, le juge Michel Yergeau reconnaissait que des exemptions fis-

cales accordées aux organismes religieux créent une iniquité entre les contribuables « puisque, une fois accordées, elles réduisent d'autant l'assiette fiscale des municipalités et des centres de services scolaires, forçant du même coup les autres contribuables à assumer au prorata une part plus grande des dépenses encourues par ces organismes publics, locaux ou régionaux ».

En 2024, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes recommandait de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de définir la notion d'organisme de bienfaisance de manière à supprimer le statut privilégié de « promotion de la religion » en tant que fin de bienfaisance.

Puis, le Comité d'étude sur le respect des principes de la *Loi sur la laïcité de l'État* et sur les influences religieuses recommandait, en août 2025, d'abolir progressivement les avantages fiscaux et les subventions aux organismes religieux, au nom du principe de la séparation de l'État et des religions.

Bien entendu, les organismes religieux s'opposent à ces recommandations, dont la Conférence des évêques catholiques du Canada, arguant que cela « compromettrait leur capacité d'inspirer, de fournir et de maintenir des services sociaux essentiels qui bénéficient à toute la communauté ». Un pasteur demande, pour sa part, de ne « pas sous-estimer les activités religieuses : elles génèrent des bienfaits — bénévolat, entraide, cohésion communautaire — dont la disparition représenterait un fardeau économique et

humain considérable. Elles sont ouvertes à tous et toutes, et leur mission est le service public ».

Soulignons que le statut d'OBE n'est pas accordé aux organismes faisant la promotion d'autres philosophies de vie, tels l'athéisme, le véganisme et autres. Ce faisant, ce statut d'OBE favorise le fait religieux, ce qui est contraire à la neutralité religieuse de l'État, au détriment du non religieux. Qui plus est, cette désignation apparaît discriminatoire à l'endroit des non-croyants, une discrimination fiscale contre l'incroyance, selon les Libres penseurs athées.

Dans le contexte budgétaire déficitaire actuel, il est urgent que les lois canadiennes sur la fiscalité soient adaptées à la réalité sociale et politique d'aujourd'hui, y compris la neutralité religieuse de l'État.

Soulignons qu'à peu près tous les pays du Commonwealth ont adopté une loi leur procurant un cadre solide pour le secteur de la bienfaisance. D'autres pays du Commonwealth, entre autres l'Angleterre et le pays de Galles (2006), l'Australie (2013) et la Nouvelle-Zélande (2005), ont tous adopté une définition législative de la bienfaisance, si bien que le Canada se démarque par la désuétude de ses lois. Certains pays, comme l'Inde et l'Algérie ont même institué des lois anticongression, qui empêchent les activités de prosélytisme ou de promotion de la religion. ◀

Mme Éliane Scofield Lamarche à la présidence du 429

Le 15 octobre dernier se tenait l'élection générale du Syndicat des fonctionnaires municipaux de l'île de Montréal (SCFP429).

Au terme d'un processus qui témoigne de la vitalité démocratique de notre organisation, l'ensemble des candidates et candidats de l'équipe Solidarité en action, menée par Éliane Scofield Lamarche au poste de présidente, furent élus.

Vice-présidente du 429 lors du dernier mandat, présidente du Comité des jeunes du SCFP-Québec de février 2022 à janvier 2024, et militante syndicale depuis ses débuts à la Ville de Montréal, Éliane Scofield Lamarche succéda ainsi à Patrick Dubois, à titre de présidente du plus grand syndicat de fonctionnaires municipaux au Québec.

Incarnant à la fois une nouvelle génération de leaders syndicaux et une mémoire organisationnelle assurant une continuité, le nouveau comité exécutif dispose d'une vision claire de ce qui attend le 429 : proximité et écoute des membres, leadership à la table des négociations, innovation au niveau des communications, de même qu'une structure syndicale au service de la collaboration et de l'efficacité.

L'approche stratégique, les qualités de communications et la détermination mise de l'avant par Éliane et l'exécutif, en font sans contredit l'équipe toute désignée pour attaquer ce mandat déterminant, durant lequel pas moins de 15 conventions collectives viendront à échéance.

Nous souhaitons au nouveau comité exécutif du 429 le meilleur succès pour les quatre prochaines années!



L'équipe du 429

sfmm429.qc.ca

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP



Neuf cents municipalités touchées par la crise forestière

L'aide d'Ottawa se fait attendre

Gabriel Ste-Marie

L'industrie forestière compte 130 000 travailleurs directs et indirects et se trouve au cœur de l'occupation du territoire québécois. Près de 900 municipalités bénéficient des retombées économiques du bois, soit 83 % de l'ensemble. Le Québec est une nation forestière.

Dans l'actuelle guerre commerciale avec le président américain, le bois d'œuvre fait face à des droits et tarifs de plus de 45 % auxquels pourrait s'ajouter un autre 10 % supplémentaire.

Les droits compensateurs et antidumping ont été haussés à 35,2 % au courant de l'été. À la mi-octobre, Donald Trump y a ajouté un tarif de 10 % – en même temps qu'il décrétrait des tarifs de 25 % sur les meubles en bois et sur les armoires – et, à la fin du même mois, il a affirmé qu'il allait imposer un autre 10 % de tarifs supplémentaires.

Il a pris cette décision après avoir vu la publicité produite par le gouvernement ontarien, qui rappelle que l'ancien président Ronald Reagan était contre les tarifs – ce qui l'a mis en colère –, mais un décret en ce sens n'a toujours pas été signé.

LES EFFETS

Face à cette avalanche tarifaire, les Américains ont drastiquement réduit leurs importations de bois. Puisque la moitié du bois d'œuvre québécois est exporté aux États-Unis, l'industrie tourne au ralenti et le prix du bois sur le marché local a chuté de 15 % face à l'abondance de l'offre.

Le résultat est que les scieries peinent à joindre les deux bouts, l'industrie fait face à de graves difficultés et les emplois sont menacés. Par exemple, la scierie située à Saint-Michel-des-Saint a suspendu ses activités au début du mois d'août, condamnant la majorité des 250 travailleurs au chômage, sans compter tous les travailleurs autonomes ou employés de PME qui travaillent en lien avec la scierie, allant du camionnage à l'entretien, sans oublier les bûcherons.

La scierie voulait reprendre ses activités à la mi-octobre mais, faute d'entente sur les tarifs et faute d'aide du gouvernement, elle a dû repousser cette échéance. Ottawa avait annoncé un programme de garantie de prêts pour les forestières au mois d'août, mais il n'a pas été disponible avant la toute fin d'octobre. La lenteur à réagir du gouvernement fédéral a prolongé le chômage et les situations difficiles inutilement.

DEUX DEMANDES

Avec les tarifs actuels, le bois québécois n'est plus du tout concurrentiel aux

États-Unis. Aussi, en plus du programme de garanties de prêts, le Bloc Québécois s'est joint au syndicat Unifor et à l'industrie pour demander la mise en place de deux autres mesures au gouvernement fédéral.

La première est de rembourser dès maintenant la moitié de tous les futurs droits compensateurs et antidumping que nos entreprises auront à payer et qui constitueront des actifs récupérables par l'État.

La seconde demande est de mettre en place un programme de subvention salariale qui permettra aux entreprises touchées par la crise de maintenir le lien d'emploi avec leurs employés et ainsi sauvegarder l'expertise.

La mécanique des droits compensateurs et antidumping est assez complexe, mais ces droits devraient être récupérés à terme dans leur totalité ou, à tout le moins, en grande partie.

À la base, les États-Unis justifient ces droits en prétextant que l'industrie de la forêt bénéficie de subventions au Canada, notamment avec l'octroi de droits de coupe à bas prix sur les terres publiques, ce qui permettrait de vendre à un prix inférieur au prix du marché.

Même si les tribunaux ont rejeté maintes fois cette prétention, les États-Unis reviennent périodiquement à la charge depuis le début des années 1980. Le Canada a toujours gagné ses contestations devant les tribunaux et les entreprises ont ensuite pu récupérer leurs droits.

Il est à noter que, pour s'assurer de ne plus faire face à de tels tarifs, Québec avait réformé son régime forestier et l'avait redessiné sur mesure pour ne plus être la cible des attaques américaines. Or, jamais le gouvernement de Justin Trudeau n'a cherché à défendre la spécificité du régime québécois, contribuant ainsi à faire perdurer la crise jusqu'à l'arrivée de la seconde administration Trump.

Lors du dernier conflit, l'industrie était à bout de souffle et à court de liquidités. Elle avait choisi de ne pas se rendre au bout du processus et le règlement négocié en 2006 lui avait permis de récupérer 4 milliards \$ sur les 5 milliards \$ qui étaient retenus à Washington.

UN CONFLIT QUI S'ÉTIRE

Le présent conflit remonte à 2017-2018. Malgré la refonte de l'ALENA, qui allait devenir l'ACEUM (Accord Canada-États-Unis-Mexique), les États-Unis imposent des droits de douane sur le bois d'œuvre canadien. Alors que l'ALENA et l'ACEUM prévoient que les conflits commerciaux doivent se régler dans un délai maxi-



La scierie située à Saint-Michel-des-Saint a suspendu ses activités au début du mois d'août, condamnant la majorité des 250 travailleurs au chômage.

mum de 340 jours, le conflit du bois d'œuvre s'étire depuis 2017.

La stratégie des États-Unis, depuis la présidence d'Obama, est de refuser de nommer des juges à la Cour d'appel. C'est leur façon de laisser trainer le règlement des litiges, contribuant à asphyxier notre secteur forestier.

En attendant le règlement du conflit, les États-Unis mettent de côté les sommes payées par notre industrie dans des comptes en fidécommiss. L'argent est là, il appartient à notre industrie, mais il est immobilisé aux États-Unis.

Depuis huit ans, l'industrie canadienne du bois d'œuvre a payé 8,9 milliards \$ en droits compensateurs et antidumping, actuellement retenus par le gouvernement américain. De ce montant, 1,8 milliard \$ provient du secteur forestier québécois.

Ces sommes, que l'industrie est obligée d'avancer, accaparent toutes ses liquidités. Elle ne peut pas diminuer son endettement, se moderniser pour améliorer sa productivité ni investir pour transformer davantage de bois et générer plus de valeur ajoutée. Depuis le début du conflit jusqu'à la fin du mois d'octobre, l'industrie a complètement été laissée à elle-même et le gouvernement n'a rien proposé pour l'aider à résoudre sa crise de liquidités.

Il est utile de rappeler que les garanties de prêts fournies à l'industrie forestière et la proposition de compenser la moitié de tous les futurs droits com-

pensateurs et antidumping n'entrent pas directement dans le budget du gouvernement fédéral. Elles sont adossées sur des actifs futurs, soit les droits retenus à Washington.

L'URGENCE D'AGIR

Même si le prix du bois avait explosé durant la pandémie, le secteur forestier est passé d'une crise à l'autre ces dernières années. La demande mondiale pour le papier standard et le papier journal décline tandis que la demande pour la pâte Kraft est en forte hausse. La saison des feux de forêt de 2023 a été une catastrophe nationale pour le Québec et plusieurs provinces canadiennes. Cela a fortement ébranlé l'industrie.

L'injection de liquidités à l'intention de ces entreprises est capitale pour la survie d'un pan névralgique de l'économie du Québec. L'aide pour compenser les droits et une subvention salariale ciblée aideront aussi l'industrie à traverser la crise.

Enfin, Ottawa doit favoriser l'utilisation du bois dans la construction ou la rénovation des bâtiments institutionnels. Le durcissement de la politique économique américaine constitue une belle occasion pour investir en infrastructures et fournir aux provinces les fonds nécessaires pour procéder à des travaux d'envergure, où le bois d'ici pourra se distinguer par sa qualité et ses caractéristiques uniques. ◀

L'auteur est député du Bloc Québécois

Une charte environnementale

Avec les menaces climatiques, pandémiques et géopolitiques, il faut impérativement mettre en place une saine gouvernance permettant rapidité et fermeté dans les actions tout en prévoyant une reddition de comptes sur les actions posées.

Comment atteindre cet objectif? Je le répète : ma recommandation prioritaire est de confier au premier ministre la responsabilité de la lutte contre la crise climatique. Pour donner une orientation claire à la machine gouvernementale, le dossier climatique doit être traité au sommet de l'État afin de créer le réflexe de l'adaptation, de diminuer substantiellement les GES et réellement atteindre les cibles que le gouvernement s'est fixées, et ce, en respect des engagements internationaux convenus à la suite de l'Accord de Paris et aussi parce que les changements climatiques seront un enjeu géopolitique majeur avec des implications humaines, économiques et de santé publique.

Le premier ministre pourrait parrainer lui-même un projet de charte pour faire de la préparation aux pandémies et aux catastrophes naturelles une obligation légale qui toucherait l'ensemble de l'administration publique. Cette loi-cadre ambitieuse pourrait donner un élan dans l'opinion publique, comme le fut en son temps la Charte de la langue française (loi 101).

Un autre des rôles de la charte serait d'anticiper la croissance des déplacements des populations et de préparer l'accueil des migrants, notamment en raison d'événements climatiques. De cette manière, on change clairement de registre concernant le discours sur l'épineuse question des immigrants, trop souvent récupérée à des fins partisanes par des populistes.

En effet, le centre d'intérêt de l'immigration serait désormais mis sur l'accueil dans un contexte de force majeure reliée aux changements climatiques. Rappelons que, selon certaines prévisions, 1,2 milliard de personnes pourraient être déplacées d'ici 2050 en raison de changements climatiques.

Aucun État, incluant le Québec, ne pourra ignorer cette masse de personnes victimes de catastrophes naturelles, dont plusieurs seront des migrants internes qui chercheront des lieux sûrs à l'intérieur même de leur nation. D'ailleurs, en 2022, le nombre de déplacements internes pour cause de catastrophes a atteint un nouveau record de 32,6 millions de personnes déplacées à travers le monde. ◀

SYLVAIN GAUDREULT

RUPTURES ET RÉVOLUTION

Imaginer l'État-providence autrement

Ruptures et révolution. Imaginer l'État-providence autrement. Sylvain Gaudreault Somme Toute, 2025

Pour une reprise de contrôle compatissant de l'immigration

Trois conditions pour réussir la transition

Anne Michèle Meggs

Extrait de ma présentation devant la commission parlementaire sur la planification d'immigration du Québec 2026-2029, le 9 octobre 2025

Plusieurs tiennent pour acquis qu'immigrer au Québec s'est toujours fait en deux étapes. Les personnes arrivent de l'étranger avec un permis temporaire et obtiennent leur résidence permanente plus tard. Pourtant, cette façon de faire est relativement récente.

Jusqu'au début des années 2000, toute personne désirant s'établir au Québec ou au Canada devait présenter sa demande à partir de l'étranger. Si la demande était acceptée, elle arrivait avec le statut de résidence permanente. Tout se faisait en une seule étape.

Mais, il y a environ 20 ans, cette exigence a été éliminée, ouvrant la porte à une immigration en deux étapes. Le tout a commencé surtout avec les permis d'études, et la fausse bonne idée qu'un projet éducatif, devenant plutôt un projet d'immigration, aurait des effets économiques extraordinaires, tant sur le plan commercial que sur le PIB.

Les provinces ont embarqué parce que les étudiantes et étudiants internationaux sont devenus une façon de financer l'éducation postsecondaire et une source de main-d'œuvre captive et à bas salaire. Au fil du temps, les permis de travail temporaires se sont ajoutés à l'équation.

En même temps, avant l'implantation du système Arrima en 2018, le traitement des demandes d'immigration permanente était souvent très long parce qu'on traitait chacune des demandes reçues par ordre chronologique. Par le passé, une demande de permis d'études ou de travail pouvait être plus rapide, car la grille de sélection – y compris les exigences linguistiques

et les critères de capital humain – ne s'applique pas à ces permis. Cela pose des problèmes sur les plans économique et linguistique.

DES PROGRAMMES DÉTOURNÉS

Depuis, beaucoup d'efforts ont été déployés pour favoriser l'immigration temporaire. Au Québec, le gouvernement, les agences de recrutement privées, les établissements postsecondaires et les employeurs ont tous recours à l'immigration temporaire, sans oublier les filières criminelles de passeurs et les faux consultants et avocats. Et l'appât est toujours le même : la résidence permanente est à votre portée.

En 2019, on a rouvert des bureaux régionaux du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Plutôt que d'offrir des services d'accueil et d'intégration, on aide les entreprises à naviguer dans le labyrinthe des programmes d'évaluations d'impact sur le marché du travail et des permis de travail temporaires. Les deux gouvernements ont lancé des programmes d'« expérience » canadienne ou québécoise, des voies rapides vers la résidence permanente pour les temporaires.

Le gouvernement fédéral a instauré des permis de travail postdiplôme pour faciliter le parcours vers la résidence permanente des étudiants étrangers, ainsi que des permis pour les conjoints de ces jeunes et des travailleurs spécialisés. Il a ouvert les portes à des familles entières sur la base d'une seule personne ayant un permis de travail avec une date d'expiration. Plusieurs permis sont renouvelables. Tous les signaux indiquaient que, si vous arriviez au Canada ou au Québec avec un permis temporaire, vous obtiendriez éventuellement la résidence permanente.

Tous ces efforts ont été déployés sans fixer aucune limite sur le nombre de permis ou, dans le cas du Québec, de certificats d'acceptation du Québec qui seraient émis. Les exigences des éta-



Le programme où le Québec n'intervient pas – le Programme de mobilité internationale (PMI) – est devenu un fourre-tout avec plus de 113 permis différents.

blissements d'enseignement et des employeurs ont déterminé le nombre d'admissions, sans qu'on leur impose de vérifier la disponibilité de logements ou des autres services essentiels.

Dans les deux programmes temporaires où le gouvernement du Québec intervient, les hausses ont été aussi exagérées qu'ailleurs au Canada. Le programme où le Québec n'intervient pas – le Programme de mobilité internationale (PMI) – est devenu un fourre-tout avec plus de 113 permis différents, dont un très grand nombre sont *ad hoc*, créés sans aucune consultation, par décret ministériel, souvent appelés des « politiques d'intérêt public ».

DES RÉSULTATS CATASTROPHIQUES

- Des centaines de milliers de personnes au Québec vivent dans la précarité et la vulnérabilité — peut-être autant dans l'illégalité — en espérant avoir une chance d'obtenir la résidence permanente. Près de 150 000 personnes, déjà choisies par le Québec, attendent ce statut qui leur est dû.

- Des données incomplètes empêchent un soutien efficace aux personnes qui arrivent et même un décompte exact de leur nombre sur le territoire.

- Les services d'intégration et de francisation sont en désarroi parce qu'on ne sait pas qui ou combien resteront.

- Les organismes communautaires, au lieu d'offrir des services d'intégration aux résidents permanents récem-

ment arrivés en leur enseignant l'histoire du Québec, les valeurs inscrites dans notre *Charte des droits et libertés de la personne*, et l'application de ces valeurs dans la vie quotidienne, ainsi que les droits des travailleurs, passent leur temps à aider des personnes à statut temporaire avec un employeur abusif et à répondre à leurs questions sur les limites et le renouvellement des permis et des visas.

- L'effet économique est plus négatif que positif. Le parc de logement locatif dans les communautés et les services de garde et de santé sont mis à l'épreuve.

UNE SOLUTION

Pour reprendre le contrôle, il faut mettre en place un processus de transition efficace et compatissant de retour vers une immigration en une seule étape. Il est essentiel de rétablir la règle selon laquelle les demandes d'immigration sont soumises depuis l'étranger. Le terme « temporaire » signifierait réellement « temporaire », ce qui éviterait toute confusion.

Le système Arrima a été créé pour optimiser la sélection avec plus de souplesse, tout en respectant la grille de sélection et son seuil minimal de points. Le délai moyen de traitement d'une demande d'immigration permanente en 2024-2025 était de 82 jours.

Le système permet également de mieux gérer le rythme des arrivées grâce au mécanisme des invitations.

Malheureusement, ce système n'a jamais eu vraiment sa chance : dès sa mise en place en 2018, le virage vers l'immigration temporaire avait déjà commencé.

Il y aurait trois conditions pour réussir cette transition vers une reprise de contrôle :

1. Le Québec donne son consentement à tous les permis de travail au Québec, incluant le PMI.

2. On réduit au minimum le nombre de résidents non permanents (RNP) et non documentés au Québec et de personnes en attente de la résidence permanente (regroupement familial, personnes protégées, etc.). Pour les RNP et les non documentés qui veulent rester, il y aurait un programme de régularisation simple. Ceux venant de pays stables ne répondant pas aux critères seraient accompagnés dans leurs démarches de départ avec une invitation à soumettre une déclaration d'intérêt en bonne et due forme par Arrima. Des points additionnels seraient accordés, comme toujours, pour des séjours, diplômes ou expérience de travail au Québec.

3. On est transparent avec la population en clarifiant que le nombre de résidents permanents ne correspond pas au nombre de personnes qui sont arrivées, et que ces régularisations n'entraîneraient aucune hausse de la population.

Pour empêcher que les mêmes problèmes ne se reproduisent dans une décennie, il n'y a pas d'autre option.

Il y aura toujours des permis temporaires pour le travail saisonnier, les emplois réellement temporaires ou pour les études. Cependant, le solde net des résidents non permanents reviendrait à zéro. Le gouvernement assumerait ainsi sa responsabilité de gestion et de sélection de l'ensemble des personnes immigrantes, plutôt que de l'abdicquer aux secteurs privé et éducatif. Si un employeur a des postes permanents à combler, améliorons la plateforme «Employeur» d'Arrima. Invitons des immigrants au Québec qui correspondent aux besoins de l'employeur et du Québec. ◀

BÂTISSONS L'AVENIR, IMPOSONS LE CHANGEMENT

34^e CONGRÈS DE LA FTQ - 24 AU 27 NOVEMBRE 2025

La loi 101 au postsecondaire, pourquoi pas?

La peur est mauvaise conseillère

Charles Castonguay

Ayant fermé les yeux sur l'assimilation, le commissaire à la langue française ne voit pas la nécessité d'étendre la loi 101 aux études postsecondaires. Il importe cependant d'examiner aussi les raisons que Benoît Dubreuil présente dans son rapport pour justifier une autre approche.

UNE CIBLE AU RABAIS

Selon Dubreuil, « Il est difficile de déterminer de manière objective la place que l'anglais devrait occuper dans l'enseignement supérieur ». Ça commence très mal.

La loi 101 vise à faire du français notre langue commune. C'est pour cela qu'elle a rendu l'école française largement obligatoire. Le droit à l'école anglaise constitue un régime d'exception, limité pour l'essentiel aux anglophones de souche. À moins de reléguer le français au rang de langue infantile, selon le mot de Marc Chevrier, le principal objectif de la loi 101 invite à proportionner de la même manière l'enseignement postsecondaire.

Bernard Landry a rappelé que les concepteurs de la loi 101 avaient en effet envisagé de l'appliquer au cégep. Ils ont toutefois décidé de mettre l'idée sur pause, en attendant de voir si la fréquentation accrue des écoles françaises conduirait une proportion semblable

d'étudiants à choisir le cégep français. Mal leur en prit.

« La proportion actuelle, poursuit Dubreuil, où 22,4 % [des étudiants fréquentent un cégep ou une université de langue anglaise], nous apparaît trop élevée [...] Néanmoins, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire, pour stabiliser la situation du français et consolider sa place comme langue commune, de ramener la place de l'anglais dans l'enseignement supérieur à celle qu'il occupe dans l'enseignement primaire et secondaire, qui est en baisse continue depuis l'adoption de la *Charte de la langue française* et qui se situait en 2021-2022 à moins d'un étudiant sur 10 (8,8 %). »

L'école anglaise n'est pas en baisse continue depuis 1977. Sa part d'élèves a d'abord descendu à 9,6 % en 1992-1993, puis remonté jusqu'à 11,0 % en 2004-2005, avant de redescendre à 8,8 % en 2021-2022. À ce moment-là, la proportion d'ayants droit à l'école anglaise s'élevait d'ailleurs à 9,5 %. La loi 101 n'est donc pas aussi vilaine que le commissaire ne veut le laisser entendre.

D'autre part, Dubreuil peut bien croire possible d'assurer le caractère français du Québec sans étendre la loi 101 au postsecondaire. Sauf qu'en l'absence du moindre argument à l'appui, sa croyance ne demeure rien de plus qu'une opinion. Qu'importe, cela lui suffit comme raisonnement. « Pour cette raison [sic], nous proposons une cible mitoyenne [de 85 % d'enseigne-



Photo : Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Bernard Landry a rappelé que les concepteurs de la loi 101 avaient envisagé de l'appliquer au cégep.

ment en français) qui permettrait d'assurer la prédominance du français [...] tout en [accordant] à l'anglais un espace raisonnable. »

Pourquoi 85 % d'enseignement en français? Cela signifie 15 % en anglais. Un chiffre à mi-chemin du 8,8 % de l'anglais au primaire et au secondaire, et de son 22,4 % au postsecondaire. L'opinion de Dubreuil revient tout bêtement à couper la poire en deux.

Notons aussi comment, à partir de buts en ligne avec la loi 101, comme stabiliser la situation du français et consolider sa place en tant que langue commune, le discours du commissaire glisse aussitôt après vers des objectifs moins forçants, comme garantir la sim-

ple prédominance du français ou assurer à l'anglais un espace raisonnable. Fut-ce au prix de fragiliser le français.

UNE APPROCHE TROMPEUSE

Pour atteindre son 85 %, qu'il qualifie de « cible ambitieuse », Dubreuil recommande, entre autres, l'enseignement en français d'un certain nombre de cours dans les universités anglaises. Pourtant, le commissaire lui-même admet que cette mesure « ne transformerait pas radicalement les préférences linguistiques des jeunes les plus attirés par l'anglais ». Il reconnaît en outre qu'au contraire, la langue de l'établissement dans laquelle l'étudiant fait son cégep ou son bac « exerce bel et bien un effet non négligeable » sur sa langue de travail ultérieure.

Or, la loi 101 prescrit au commissaire de recommander dans son rapport des mesures qui contribuent à une évolution favorable au français comme langue commune. Voici que, de son propre aveu, son 85 % n'accote pas, en matière de langue commune, 85 % d'enseignement supérieur dans un établissement de langue française. Et encore moins l'extension de la loi 101 au cégep et au bac. Bref, l'approche Dubreuil est du toc.

« N'AYEZ PAS PEUR »

Le commissaire insiste longuement sur le fait que l'école française n'a pas réussi à réorienter suffisamment de jeunes anglophones vers le français. Par conséquent, avertit-il, étendre la loi 101 au postsecondaire pourrait « renforcer l'utilisation de l'anglais comme langue de socialisation habituelle dans certains collèges et universités francophones ». Par surcroît, de semblables « mesures contraignantes [...] pourraient susciter, voire renforcer, des attitudes défavorables au français chez les jeunes les plus attirés par l'anglais ».

Si l'on s'était laissé tétaniser par de pareilles craintes, jamais la loi 101 n'aurait vu le jour. Pensons autrement. Il est sûr et certain que la loi 101 au cégep et

au bac porterait davantage d'élèves, anglophones ou pas, à voir leur avenir en français. Ce qui contribuerait à désamorcer le développement parmi eux d'attitudes négatives envers le français qu'entretient le libre choix actuel de la langue au postsecondaire.

LES ANGLOTROPES PEUVENT SE TRANSFORMER EN FRANCO-TROPES

Voilà longtemps, Paul Béland a démontré que la loi 101 a eu pour effet de doubler l'usage du français au travail parmi les anglophones qui ont immigré assez jeunes pour faire leur secondaire au Québec (*Langue et immigration, langue de travail*, Conseil de la langue française (CLF), 2008). « Étendre la loi 101 au cégep imprimerait assurément un élan additionnel à l'usage du français au travail », ai-je alors observé dans *Libre-choix au cégep. Un suicide linguistique* (Éditions du Renouveau québécois, 2017).

Voilà encore plus longtemps, j'ai démontré dans *L'assimilation linguistique : mesure et évolution 1971-1986* (CLF, 1994) que la langue de l'école exerce aussi un puissant effet sur l'adoption du français ou de l'anglais comme langue de la vie privée. Au point que la fréquentation de l'école française peut conduire une bonne partie de jeunes immigrants anglophones à se franciser. Et ce, avec d'autant plus de succès que s'allonge le nombre de leurs années d'étude à l'école française. Cela culmine même, parmi ceux qui font la totalité de leur primaire et secondaire à l'école française, par plus de 50 % qui adoptent le français plutôt que l'anglais comme langue d'usage à la maison (*Libre-choix au cégep, op. cit.*, p. 36).

Curieux, le silence de Dubreuil sur ces preuves d'efficacité de la loi 101 parmi les allophones les moins prédisposés, par leur langue ou pays d'origine, à se franciser. Combien donc serait-il efficace de compléter l'œuvre de ses concepteurs en étendant cette loi au cégep et au bac! ◀

Les coupures affectent les services aux élèves

Fédération du personnel de soutien scolaire (CSQ)

Autorisation d'une action collective

Fonderie Horne : victoire citoyenne

Marc Nantel

L'honorable juge Daniel Dumais, j.c.s. a rendu sa décision sur la recevabilité de la demande d'autorisation d'exercer une action collective contre les défendeurs Glencore Canada et le Procureur général du Québec (PGQ). Les demandeurs étaient Julie Fortier et Miguel Charlebois. Le litige concernait les effets sur la population des émissions atmosphériques à Rouyn-Noranda par la Fonderie Horne.

Il a accueilli favorablement la demande le 30 septembre 2025 et a reconnu le statut de représentant des deux demandeurs pour le compte du groupe et des sous-groupes que l'on verra plus bas. Il a autorisé une demande introductive d'instance en responsabilité civile, en trouble de voisinage, en injonction et en dommages-intérêts contre les défendeurs.

Il a établi que la demande respectait le délai de prescription, mais que la cause devait débiter seulement à partir du 23 octobre 2020. Les demandeurs avaient cherché à cadrer l'ensemble du contexte historique dans leur demande et avaient établi que la responsabilité de la fonderie commençait à partir de 1991.

Cependant, le juge considérait ce laps de temps excessif parce qu'il incluait à peu près tous les habitants de la ville depuis 33 ans. Le juge trouvait par-

ticulier de revenir si loin dans le temps quand on laisse entendre, dans l'argumentaire des demandeurs, que la population a pris conscience du risque d'effets cancérigènes lié aux émissions de la fonderie Horne seulement lors du dépôt final de la documentation du rapport de l'INSPQ en octobre 2020.

Il est important de souligner que les demandeurs n'ont pas cherché à avoir de dédommagements pour les effets nocifs sur la santé des émissions atmosphériques provenant de la Fonderie Horne. Il est trop difficile de prouver en cour le lien de cause à effet entre la pollution industrielle et un problème de santé spécifique, car la preuve d'un lien de causalité direct est complexe et nécessite de prouver que l'exposition aux polluants a effectivement causé la maladie.

Les demandeurs ont plutôt dirigé leur demande de dédommagement sur des craintes, des colères, du stress, des pertes financières ou tout dommage similaire. Cet aspect de la demande a été mal reçu par une partie de la population, vu le contexte de contamination atmosphérique qui dure depuis des dizaines d'années sur la ville de Rouyn-Noranda et qui aurait causé de graves problèmes de santé pour certaines personnes.

DEUX SOUS-GROUPES SONT ACCEPTÉS

Le sous-groupe 1 :



Le message doit être clair. Il y a des normes et des règlements à respecter et ils s'appliquent aux gouvernements et aux grosses entreprises.

Toutes les personnes physiques résidant ou ayant résidé à Rouyn-Noranda dans un rayon de 10 km de la Fonderie Horne à un moment ou l'autre depuis le 23 octobre 2020 et qui ont subi ou subissent toujours de la crainte, de l'anxiété, du stress, de la colère, de la culpabilité ou d'autres dommages similaires en raison des émissions de contaminants toxiques et/ou cancérigènes de la Fonderie Horne.

Le sous-groupe 2 :

Toutes les personnes physiques résidant ou ayant résidé à Rouyn-Noranda dans un rayon de 10 km de la Fonderie Horne à un moment ou l'autre depuis le 23 octobre 2020 et qui ont subi ou subissent toujours une perte financière et/ou des troubles et inconvénients en

raison des émissions de contaminants toxiques et/ou cancérigènes.

Les pertes financières peuvent correspondre entre autres à l'entretien du terrain, de la résidence ou d'autres biens, à la mitigation ou la protection de la santé contre l'exposition aux contaminants, comme le recommandait la santé publique dans sa documentation et lors d'une assemblée citoyenne.

DEMANDE D'INJONCTION

Un autre aspect important de la décision du juge concerne la demande d'injonction des demandeurs qui se lit comme suit : « Ordonner à la défenderesse Glencore Canada de réduire les émissions de contaminants de la Fonderie Horne aux concentrations maximales prévues aux normes réglementaires en vigueur et adoptées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement LQE (qui établit les normes des différentes émissions de contaminants dans l'air au Québec), et ce, dans un délai à être déterminé dans le jugement. »

Malgré le PGQ qui argumente que l'article 19,7 de la LQE prévoit que l'injonction prévue à l'article 19,2 de cette même loi est inacceptable lorsqu'une attestation ministérielle a été remise à la Fonderie Horne, le juge Dumais n'entend pas disposer de cette prétention à ce moment-ci et autorise le jugement sur la demande d'injonction.

DÉDOMMAGEMENT DEMANDÉ POUR LES DEUX REPRÉSENTANTS DE LA POPULATION ET LES MEMBRES DU GROUPE

Que l'on condamne solidairement les défendeurs à payer à madame Julie Fortier

- La somme de 208 000 \$ à titre de dommages-intérêts compensatoires pour préjudice moral;
- Une somme à être déterminée pour toutes pertes financières liées à l'entretien de sa résidence, à la mitigation de l'exposition ou la protection de sa santé ou celle de sa famille pour la période de trois ans précédant le dépôt

de la demande en autorisation jusqu'au jugement de fond;

- La somme de 18 000 \$ pour troubles et inconvénients subis pour la période de trois ans précédant le dépôt de la demande en autorisation jusqu'au jugement de fond.

Que l'on condamne les défendeurs, chacun pour moitié, à payer à madame Julie Fortier

- La somme de 89 500 \$ à titre de dommages-intérêts punitifs.

Que l'on condamne solidairement les défendeurs à payer à monsieur Miguel Charlebois

- La somme de 125 000 \$ à titre de dommages-intérêts compensatoires pour préjudice moral;
- Une somme à être déterminée

pour toutes pertes financières liées à l'entretien de sa résidence, à la mitigation de l'exposition ou la protection de sa santé ou celle de sa famille pour la période de trois ans précédant le dépôt de la demande en autorisation jusqu'au jugement de fond;

- La somme de 18 000 \$ pour troubles et inconvénients subis pour la période de trois ans précédant le dépôt de la demande en autorisation jusqu'au jugement de fond.

Que l'on condamne les défendeurs, chacun pour moitié, à payer à monsieur Miguel Charlebois

- La somme de 67 700 \$ à titre de dommages-intérêts punitifs.

Que l'on condamne solidairement les défendeurs à payer à chaque membre du groupe les dommages-intérêts compensatoires pour préjudices moral et/ou matériel qu'il a subis selon le plan d'indemnisation proposé.

EN SUIVI

Plusieurs personnes se demandent si elles doivent maintenant s'inscrire au recours collectif. Les avocats de Siskinds Desmeubles ont indiqué à plusieurs reprises que les citoyens qui se retrouvaient dans un des sous-groupes définis par le juge étaient automatiquement inscrits. Toutefois, il est toujours possible pour ceux-ci d'écrire à recours@siskinds.com pour s'inscrire dans la base de données et être informés tout le long des procédures.

Les avocats des demandeurs se disent très satisfaits de la décision rendue par la Cour supérieure. Toutefois, selon l'avocate Marie-Ève Maillé, le cabinet discutera des limites temporelles imposées par le juge Dumais, notamment pour déterminer s'il y a possibilité ou nécessité de porter le jugement en appel.

Quoique ce recours collectif ne couvre pas tous les inconvénients qu'a pu subir la population de Rouyn-Noranda, c'est un processus important. Le message doit être clair. Il y a des normes et des règlements à respecter et ils s'appliquent aux gouvernements et aux grosses entreprises. ◀

Simon Rainville

L'indépendantisme tranquille

Il y a sans l'ombre d'un doute quelque chose qui se trame sur la mer de l'indépendantisme, pourtant si calme depuis deux décennies. Les signes ne manquent plus. Le dernier d'importance en date : un joueur du Canadien de Montréal a fait son entrée lors du match d'ouverture au Centre Bell, ce repaire du canadianisme mont-réalais dirigé par les pseudos québécois Molson, sur une chanson ouvertement indépendantiste. Le Centre Bell, du nom d'une autre entreprise clairement fédéraliste, est un haut lieu symbolique du pouvoir anglophone sur le Québec.

LE QUÉBEC SE MET EN MARCHÉ

Que l'équipe des communications ait laissé passer la chanson *Pour mon pays*, du rappeur Sir Pathétik est un signe de l'état des lieux. Que cet outrage au canadianisme n'ait pas fait sursauter l'équipe des communications ne peut s'expliquer que par le manque d'intérêt qu'elle porte à la culture québécoise. Il faut dire que Zachary Bolduc avait déjà fait une sortie remarquée en 2022 alors qu'il avait été retranché d'Équipe Canada junior : « En tant que Québécois francophone, avait-il déclaré, je pense que tu pars avec deux prises. » Il faisait publiquement un constat n'étonnant personne qui œuvre dans les rangs du hockey d'élite.

Or, quand les sportifs prennent position, même discrètement, il est indubitable que quelque chose se trame, que le grand public écoute, qu'il est prêt à entamer la discussion. Pensons à la fameuse suspension de Maurice Richard en 1955 pour nous en convaincre, moment que la plupart des historiens et historiennes voient comme un geste préfigurant la Révolution tranquille.

L'épisode Bolduc n'est pas sans rappeler le cri du cœur du joueur des Alouettes Marc-Antoine Dequoy sur le manque de respect de la CFL envers la langue française : « Gardez-le votre anglais », avait-il crié avec enthousiasme après avoir remporté la coupe Grey, il y a deux ans. Dequoy et Bolduc appartiennent à une génération qui, selon les grands analystes patentés des médias de

masse, ne s'intéresse plus à l'indépendance.

Il y a cependant bien plus qui se trame depuis quelques années, et qui s'accélère depuis quelques mois. Un peu partout, chez monsieur madame Tout-le-Monde, comme on dit, l'indépendance redevient un sujet sérieux de discussion. Les sondages rigoureux le montrent clairement : la question revient au cœur des préoccupations d'une part non négligeable de Québécois, ce qui explique notamment le fait que QS et la CAQ se retrouvent dans les bas-fonds des intentions de vote.

UN INDÉPENDANTISME SANS CATALYSEUR?

Il y a de quoi être étonné par une telle tangente indépendantiste. Il est difficile d'en saisir les causes. Historiquement, l'indépendantisme a eu le vent dans les voiles lors de crises entre le Québec et le Canada. Les gestes historiques doivent s'accompagner d'une rupture symbolique grâce à laquelle on montre que le monde ne peut fonctionner comme avant.

Cette fois-ci, quelle crise a pu servir de catalyseur? La pandémie? J'en doute. La peur suscitée par les politiques économiques et les propos annexionnistes de Donald Trump? Peut-être un peu, mais ça me semble un peu fort la tasse. L'empressement de Carney de laisser entendre qu'il serait prêt à laisser tomber des pans de la loi 101 et de la gestion de l'offre en échange d'une entente avec les États-Unis? Un peu faible comme explication.

La bonne tenue du PQ et la clarté de son chef sur la question référendaire? Ça ne nuit certainement pas, mais ça ne me semble pas décisif. Le PQ caracole dans les intentions de vote, mais on ne peut parler d'une véritable démonstration de ferveur populaire à son endroit. Chose certaine, aucune de ces hypothèses n'a suscité de crise constitutionnelle, voire même d'animosité identitaire et culturelle.

J'ai l'impression que le Québec vit présentement un indépendantisme



La fierté est essentielle, mais insuffisante. L'indépendance se gagnera par une lutte politique qui risque d'être sale, comme toutes les luttes d'envergure.

tranquille. Sans tambour ni trompette, des groupes ont pris les choses en main. C'est le cas notamment de OUI-Québec, regroupement de jeunes indépendantistes, qui inonde les réseaux sociaux d'arguments en faveur de l'indépendance dans le but de sensibiliser la jeunesse à cette question.

Des groupes indépendantistes s'organisent dans les cégeps et les universités, chose assez rare depuis une décennie. Sur les réseaux sociaux, on voit circuler de plus en plus de vidéos, de reels, de memes et de photos indépendantistes. Des autocollants sont bien visibles partout dans les rues, les transports en commun et les édifices publics, tant dans la métropole qu'en banlieue.

Le vrai pays se construit par les gens, par les contacts humains, par les réseaux de résistance. En cela, la situation actuelle est très encourageante. Le Québec qui se met en marche. Les artistes commencent à rejoindre le mouvement. Par exemple, Lou-Adriane Cassidy, populaire chez les plus jeunes, tient un discours indépendantiste décomplexé. Même les jeunes immigrants ont un intérêt pour la question, eux qui ne partagent pas tous les a priori des générations précédentes. Il faut cependant que le discours caquiste – et parfois péquiste, faut-il l'avouer – cesse d'en faire les boucs émissaires du Québec.

Tout cela est en somme positif : l'indépendance pour le Québec et non pas contre le Canada. L'indépendance pour décider par soi-même et non pas pour menacer le Canada. L'indépendance comme raison vitale : la liberté. La peur, qui parcourt en filigrane toute notre histoire, serait-elle en train de disparaître?

L'indépendance apparaîtrait-elle maintenant comme une solution saine, légitime au plus grand nombre? Sur les réseaux sociaux, on voit même circuler des vidéos de Jacques Parizeau et Jean Lapointe affirmant que le Québec deviendra un pays, que ça se fera inexorablement.

RENDRE COMBATIF L'INDÉPENDANTISME

Le problème est que cet indépendantisme n'est pas très combatif, pour l'instant. Il est même bon enfant, ce qui explique peut-être aussi l'absence quasi totale de réactions du camp du NON. Le Canada, trop occupé à se chercher une identité, des alliés militaires et des débouchés commerciaux face aux menaces de Trump, reste étrangement muet sur la question.

Pour l'instant, presque pas de menaces, d'arguments fallacieux ou de désinformation, même si le PLQ recommence depuis quelques jours sa vieille rengaine du naufrage appréhendé de l'indépendance, qui relèguerait le Québec au rang de pays en développement.

Seuls quelques médias, Radio-Canada et *La Presse* en tête, cherchent à discréditer et à nuancer la montée. La couverture des 30 ans du référendum et des 55 ans de la crise d'Octobre de la société d'État est par ailleurs scandaleuse. On insiste, à grand renfort de *human interest*, sur la peur vécue par les fédéralistes et les « bons citoyens », sans parler de l'enthousiasme des indépendantistes. Mais à quoi s'attendre d'une télé d'État dont le premier article est de promouvoir l'unité canadienne?

Toujours est-il que cet indépendantisme tranquille m'enthousiasme et m'effraie à la fois. J'y vois une potentielle énième résurgence de notre vieil apolitisme, de notre volonté de penser que nous pouvons nous passer de la lutte et faire l'économie du réel.

L'idée, qui circule abondamment, selon laquelle l'indépendance est inévitable parce que « ça ne pourra pas toujours ne pas arriver », comme le disait Gaston Miron, peut galvaniser un temps les troupes, mais elle peut mener au désengagement et favoriser le manque de combativité.

La fierté est essentielle, mais insuffisante. L'indépendance se gagnera par une lutte politique qui risque d'être sale, comme toutes les luttes d'envergure. Comment cet indépendantisme tranquille réagira-t-il lorsqu'il sera confronté au politique, au rapport de force, à la puissance de l'État canadien? Il est certes précieux de se définir indépendantiste, d'en parler, de démocratiser l'idée en dédramatisant l'option, mais ce ne sera pas suffisant. Il faudra que cette vague tranquille soit insufflée par un tsunami structuré.

L'indépendantisme tranquille ne doit pas rester au stade de « trend » sur les réseaux sociaux. Il doit être stimulé par les institutions et les mouvements sociaux, culturels, économiques et politiques. Puisque l'avenir mondial et canadien est plus incertain qu'il ne l'a été depuis 1945, il faut s'assurer de politiser l'indépendantisme afin d'offrir un avenir certain au Québec. ◀



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc
Rédacteur en chef adjoint
Simon Rainville
Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea
Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea
Abonnements
Louis Bourgea
Adjoint administratif
Vyvyan Dorais
Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser

Webmestres
Vyvyan Dorais
Louis Bourgea
Collaboration spéciale
Simon Banville
André Binette
Boris MEI
Mohamed Lotfi

Campagne de soutien

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de **L'AUT' JOURNAL**
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).
Adhésion aux AmiEs : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

La constitution

Critique du projet de loi caquiste

Ce que serait une bonne constitution autonomiste

André Binette

Le projet déposé à l'Assemblée nationale par le gouvernement du Québec est une mauvaise constitution autonomiste. C'est un projet qui bat de l'aile et qui est en quête de légitimité. Il est défensif, timide et conservateur. Il manque d'ouverture d'esprit, d'audace, d'imagination et de créativité. Malgré de bons éléments, tels que l'affirmation de la doctrine Gérin-Lajoie, qui étend les compétences internes du Québec dans ses relations internationales, ou encore la création d'un conseil constitutionnel, c'est un projet à mettre au panier et à recommencer.

LE PREMIER PROBLÈME

Le premier problème majeur du projet de constitution est qu'il n'affirme pas clairement la souveraineté du peuple québécois dans son État. À cet égard, le projet devrait s'inspirer de l'article premier de la Constitution de la Suède de 1974 :

Article premier

En Suède, les pouvoirs publics émanent du peuple.

La souveraineté nationale suédoise repose sur la liberté d'opinion et sur le suffrage universel et égal. Elle se réalise par un régime constitutionnel représen-

taif et parlementaire et par une gestion autonome des collectivités territoriales.

Les pouvoirs publics doivent se conformer aux lois.

Rappelons que la Suède est une monarchie constitutionnelle comme le Canada. L'existence de cette monarchie n'est pas imposée au peuple suédois, mais est soumise à sa volonté souveraine. La Suède est beaucoup moins grande que le Québec sur le plan géographique et compte dix millions d'habitants.

Une disposition affirmant clairement la souveraineté du peuple ferait comprendre que l'existence de la monarchie au Québec, et la Constitution du Canada dans sa totalité, sont soumises au consentement du peuple québécois. À ce propos, le projet de constitution provinciale de la CAQ échoue complètement.

LE DEUXIÈME PROBLÈME

La deuxième lacune fondamentale du projet de constitution est qu'il ne renforce pas l'autonomie du Québec dans le cadre canadien. Il ne remet pas en question les aspects les plus particulièrement inacceptables du statu quo constitutionnel et qui font l'objet d'un consensus. Il ne réclame pas pour le peuple québécois les pouvoirs essentiels à sa survie et son épanouissement, tels qu'une compétence exclusive sur



Un projet de constitution du Québec, qu'il s'agisse de celle d'une province canadienne ou celle d'un pays souverain, qui ne reprend pas la « Déclaration des Nations Unies de 2007 sur les droits des peuples autochtones », est indigne d'être considéré.

l'immigration, la langue, la culture et les moyens de télédiffusion et de communication publics, avec les points d'impôt correspondants. Il s'incline devant la Constitution du Canada de 1867 et de 1982. Il se cantonne dans un repli défensif et timoré.

S'il existe une constante dans l'histoire du Québec depuis la Révolution tranquille, c'est bien l'aspiration profonde et maintes fois réitérée du peuple québécois à une plus grande autonomie, qui peut déboucher sur la souveraineté si c'est le seul moyen de la réaliser. Pour être démocratique et légitime, une constitution provinciale doit refléter cette profonde aspiration historique.

Une constitution du Québec peut être fédéraliste si elle exprime la soif autonomiste du peuple québécois. Les débats référendaires ont essentiellement porté sur la question de savoir si cette soif peut être étanchée à l'intérieur du Canada. Une bonne constitution autonomiste doit poser cette question à nouveau. Si la réponse s'avère encore une fois négative, elle peut se transformer en puissant outil pédagogique en faveur de la souveraineté.

Une constitution du Québec qui ne pose pas la question de la place du Québec dans un Canada dont la constitution serait remaniée ne justifie pas son existence et est un leurre historique.

Une constitution provinciale du Québec qui évite de soulever directement et franchement la question nationale n'a pas sa raison d'être. Le projet devant nous actuellement ne le fait nullement. Pour ce motif, il est de peu d'intérêt et doit être rejeté.

LE TROISIÈME PROBLÈME

La troisième carence du projet de constitution du gouvernement du moment est la plus lourde de conséquences pour l'avenir du Québec. Ce projet élargit le fossé d'incompréhension, et le manque de dialogue authentique, entre le peuple québécois et les peuples autochtones. La vision qui le sous-tend en cette matière reflète un combat d'arrière-garde qui est dépassé. Cette vision est inadmissible pour les peuples autochtones qui sont tout à fait justifiés d'y voir un nouvel affront.

Un projet de constitution du Québec, qu'il s'agisse de celle d'une province canadienne ou celle d'un pays souverain, qui ne reprend pas la Déclaration des Nations Unies de 2007 sur les droits des peuples autochtones, est indigne d'être considéré. Elle est trop rétrograde pour être prise au sérieux. Elle est honteuse pour le Québec. Elle est le contraire de la réconciliation. Elle est l'expression d'un nationalisme colonisateur, étroit et myope, qui continue de marginaliser et d'appauvrir les nations

autochtones reconnues par l'Assemblée nationale. Elle jette de l'huile sur le feu.

Le parlement du Canada et l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique ont repris la Déclaration dans le droit fédéral et le droit provincial. Au Québec, le gouvernement en est encore à se demander si elle est compatible avec l'intégrité territoriale.

Cette question a été réglée après de longs débats par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui n'aurait jamais adopté cette déclaration si le droit à l'autodétermination autochtone n'avait pas été encadré. Le droit international énoncé par la Déclaration confère aux peuples autochtones un droit à l'autodétermination interne, qui est substantiel et sous-estimé, mais il exclut clairement un droit à l'autodétermination externe qui remettrait en question l'intégrité territoriale du Québec. Refuser de le reconnaître procède de l'ignorance ou de la mauvaise volonté.

Dans l'ensemble, ce projet est trop faible pour être adopté en l'état.

D'autres commentaires plus élaborés suivront dans un mémoire qui sera transmis à l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines. ◀

L'auteur est constitutionnaliste

Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

1625, boul. Lionel-Boutet, bureau 202
Verdun (Québec) J3V 1P7
xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca
(450) 652-4442

BLOC
Québécois

Leur sacrifice, notre liberté, se souvenir et ne jamais oublier!

BLOC
Québécois

PATRICK BONIN Député de Repentigny 450 581-3896	YVES PERRON Député de Berthier—Maskinongé 819 228-1210	LUC THÉRIAULT Député de Montcalm 1 800 263-5726	GABRIEL STE-MARIE Député de Joliette—Manawan 450 752-1940
--	---	--	--

La politique québécoise

Le gouvernement des pires

La kakistocratie

Sylvain Martin

A quelques semaines de l'ouverture d'une nouvelle session parlementaire de l'Assemblée nationale, notre « bon » premier ministre avait annoncé qu'il fixait comme grandes priorités de son gouvernement l'économie, le portefeuille des Québécoises et Québécois, l'efficacité de l'État et, finalement, l'identité et la sécurité.

En octobre dernier, un sondage SOM *La Presse* nous informait des priorités des Québécoises et des Québécois.

La santé (69 %), le logement (49 %), l'éducation (43 %), l'économie et le portefeuille des Québécois (37 %), l'efficacité de l'État (20 %), le réseau routier (17 %), l'itinérance (16 %), l'environnement (13 %), la sécurité (10 %), le transport collectif (6 %), l'identité (3 %), la souveraineté du Québec (3 %), je ne sais pas (2 %).

La première chose qui saute aux yeux est que la CAQ, pourtant un gouvernement habitué à gouverner en fonction des sondages, change complètement son approche. Les priorités de M. Legault ne font même pas partie du « top » trois des priorités de la population. Elles se retrouvent plutôt pour deux d'entre elles en 4^e et 5^e position et pour les deux autres en 9^e et 11^e place.

Bon, vous allez me dire qu'un gouvernement a parfaitement le droit de fixer ses propres priorités et qu'il revient au peuple de porter après coup un jugement et vous avez tout à fait raison.

UN BREF BILAN

Examinons d'un peu plus près les différentes actions de notre « bon » gouvernement depuis l'ouverture de la session. Concernant l'éducation (43 %), troisième priorité de la population : nomination d'une nouvelle ministre, Sonia Label; elle annonce le déflafonnement de l'embauche de personnel à condition que les centres de services scolaires aient l'argent pour ce faire.

Depuis juin dernier, le budget de l'éducation a été coupé de 570 M\$, accompagné d'un gel des embauches. Un mois plus tard, une enveloppe de 540 M\$ a été allouée et, au mois d'octobre, on déflafonne l'embauche, mais à condition d'avoir l'argent. On comprend ici que l'objectif de la CAQ n'est pas la qualité des services offerts aux élèves, mais le respect des budgets.

L'identité, une des quatre priorités de la CAQ, se retrouve au onzième

rang des priorités de la population avec seulement 3 % d'appui. Le ministre Jolin-Barette a déposé « son » projet de constitution du Québec (J'insiste sur l'utilisation du terme « son »). Un projet, qualifié de « loi des lois », rédigé, de l'avis de la majorité des observateurs et des partis de l'opposition, sans grande consultation. Une preuve supplémentaire de l'arrogance de ce gouvernement.

Depuis, le ministre Jolin-Barette s'est dit ouvert à plus de consultations et le projet de « la loi des lois » est disparu des radars. On n'en entend plus parler! Souhaitons que ce soit parce que le ministre est en grande consultation!

La santé, priorité numéro un des Québécois, ne fait pas partie des priorités fixées par « papa » Legault. Nous avons eu droit à l'adoption sous le bâillon du projet de loi 2 sur la rémunération des médecins. Depuis son adoption, la loi fait les manchettes. Les associations de médecins sont totalement opposées à la loi et en contestent certains aspects devant les tribunaux.

Les médecins et les experts s'entendent tous pour dire que le changement de rémunération des médecins proposé dans la loi n'améliorera en rien l'accessibilité et la qualité des soins pour la population du Québec.

Des médecins disent vouloir quitter le bateau, prendre leur retraite ou pratiquer ailleurs. Le ministre Lionel Carmant a décidé de quitter le cabinet, mais également la CAQ. Cependant, soyons rassurés, le ministre Dubé répète qu'il ne faut pas s'en faire puisque, une fois la réelle portée de la loi expliquée aux médecins, ils vont en saisir les bienfaits.

LOI ANTISYNDICALE

Le ministre Boulet a déposé son projet de loi 3, un projet de loi qui ne fait aucunement partie de la liste des priorités de Québécoises et des Québécois. En fait, le ministre Boulet a trouvé une solution à un problème inventé de toute pièce. Il vise, selon le ministre, à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique des syndicats de travailleuses et de travailleurs.

J'ai intentionnellement ajouté les mots *travailleuses* et *travailleurs* après syndicat parce que les gouvernements de droite, comme la CAQ, s'attaquent toujours aux syndicats de travailleurs et jamais aux syndicats d'employeurs, comme le Conseil du patronat, la Fédération des Chambres de commerce ou encore la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.



Voilà où nous en sommes après sept années de gouvernement de la CAQ.

Les grandes centrales syndicales et leurs syndicats affiliés dénoncent en chœur ce projet de loi, entre autres parce qu'il laisse faussement croire qu'il n'existe aucune démocratie à l'intérieur des syndicats.

J'ai lu attentivement le projet de loi et les modifications proposées sont déjà des pratiques courantes dans le monde syndical. Les inscrire dans le projet de loi laisse croire le contraire.

Selon moi, la plus grande attaque contre les syndicats est l'introduction de la cotisation facultative. La CAQ espère, par ce stratagème, que les membres des syndicats vont voter contre la cotisation facultative et, par le fait même, empêcher les syndicats de faire de l'action politique.

La CAQ voudrait que le Québec soit un État où les syndicats d'employeurs puissent à leur guise faire de l'action politique, participer aux commissions parlementaires, contester devant les tribunaux les lois qui ne font pas leur affaire ou encore participer activement aux campagnes électorales pour faire élire des gouvernements qui servent leurs intérêts. Des actions qui seraient dorénavant interdites aux syndicats de travailleuses et de travailleurs.

J'ai entendu le ministre Boulet déclarer en entrevue qu'il reconnaissait que les syndicats étaient responsables de plusieurs des avancées sociales du Québec, qu'il ne voulait pas les empêcher de continuer à apporter leur contribution, et qu'il voulait seulement donner plus d'outils aux travailleuses et aux travailleurs afin qu'ils puissent se prononcer démocratiquement sur ces activités syndicales.

On reconnaît là tout le paternalisme et le mépris de ce gouvernement envers

les syndicats et les travailleuses et les travailleurs du Québec. Il faut vraiment que ce gouvernement les prenne pour une bande de caves, ignorant les actions politiques de leur syndicat, et privés de moyens pour contester ou dire leur mot sur toutes ces actions syndicales.

MON EXPÉRIENCE

J'ai passé toute ma vie active à occuper des fonctions syndicales. J'ai été représentant syndical dans mon usine, j'ai côtoyé les membres tous les jours. J'ai été conseiller syndical et tenu des centaines d'assemblées syndicales sur de multiples sujets. J'ai été directeur québécois de mon syndicat et j'ai participé à des dizaines d'instances et de congrès où je devais rendre des comptes aux représentantes et représentants des unités de négociation de mon syndicat. J'ai terminé ma carrière comme conseiller politique de la FTQ, où j'ai côtoyé des représentantes et représentants des syndicats affiliés à la FTQ.

Durant toutes ces décennies, j'ai toujours été accessible et au service des membres. Au cours de toutes ces années, je n'ai reçu qu'une seule plainte d'un membre concernant l'action politique que nous menions. C'était en 2012, au moment de la grève du mouvement étudiant. J'étais alors directeur québécois de mon syndicat et, lors d'une instance, nous avions décidé de façon démocratique d'appuyer les revendications des associations étudiantes.

Un de nos membres m'avait alors signifié par texto son désaccord. C'est la seule plainte concernant l'action politique que j'ai reçue au cours de ma carrière. J'ai reçu, à l'occasion, des plaintes d'autres natures, mais pas pour l'action politique. Je suis convaincu de ne pas

être l'exception dans le monde syndical. Mon parcours syndical est une preuve directe que le ministre Boulet a trouvé une solution à un problème qui n'existe pas.

UNE KAKISTOCRATIE

Un terme a été inventé pour qualifier le type de gérance du gouvernement Legault : la « kakistocratie ». Voici ce que j'ai pu lire comme définition:

« Kakistocratie » est construit à partir de deux mots grecs : *kakistos*, qui signifie « les pires » et *kratos*, « le pouvoir », terminaison qu'on retrouve dans démocratie (le pouvoir du peuple, *demos* en grec), soit un gouvernement dirigé par les pires.

« Une organisation dirigée par des incompetents est une kakistocratie. Ce mot semble avoir été utilisé pour la première fois en Angleterre, en 1644, où il apparaît dans un sermon d'un partisan du roi Charles I^{er} pendant la guerre civile. Il ressort véritablement des oubliettes où il semble séjourner... le 13 avril 2018! Dans un *tweet* destiné au président Donald Trump. Son auteur, l'ancien directeur de la CIA John O. Brennan, écrit : « Your kakistocracy is collapsing after its lamentable journey » (« Votre kakistocratie s'effondre au terme de son parcours lamentable »). Dans les heures qui suivent, le mot kakistocratie fait exploser les moteurs de recherche! »

Voilà où nous en sommes après sept années de gouvernement de la CAQ. Une Kakistocratie, un État dirigé par des incompetents! ◀

L'auteur est syndicaliste

ABONNEZ-VOUS!

Voir coupon en page 9

Le Canada de Carney

Faire sauter les barrières interprovinciales

Aussitôt au pouvoir, Mark Carney s'est attelé à mettre à exécution son projet – dénoncé à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec – de créer « une économie canadienne, pas treize », en mettant le cap sur la levée des barrières entre les provinces et en poussant un projet de loi pour faciliter les passe-droits afin qu'Ottawa impose de grands projets d'oléoducs et de gazoducs dits « d'intérêt national », en plus de s'en prendre à la souveraineté environnementale du Québec en suspendant de nombreuses règles en vigueur, n'exigeant ni le consentement des provinces ni celui des Premières Nations.

Les oléoducs ont bel et bien succédé aux chemins de fer comme marqueurs identitaires et outils d'unification pancanadienne. L'inique loi C-5, adoptée sous le bâillon avec le soutien enthousiaste de l'opposition conservatrice, est tout sauf une mesurette sans envergure. Elle constitue un projet politique radical et profond, qui édifie une gouvernance fondée sur l'arbitraire et le copinage derrière les portes closes, faisant fi des bases légales de l'État de droit.

La loi C-5 met en place un processus opaque où des promoteurs proposent des projets en secret, observés confidentiellement par Ottawa, qui déterminera de façon arbitraire s'ils entrent dans la définition de l'intérêt national sans que les critères de ce concept soient clairement indiqués. Après avoir décidé qu'un projet donné est d'intérêt national, ledit projet peut être soustrait à l'analyse d'impacts environnementaux, aux ordinaires consultations des citoyens et citoyennes touchés ainsi qu'au respect des provinces et des peuples autochtones.

[...]

De quoi parle-t-on lorsqu'il est question de prétendues barrières au commerce entre les provinces qui seraient à bannir et à éliminer? S'agit-il du syndicalisme, plus élevé que partout ailleurs au Canada? Du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et des normes écologiques? Des lois linguistiques, qui imposent des contraintes au niveau de la langue de travail, de l'étiquetage et de l'affichage?

Du rapport d'impôt provincial pour les entreprises? Du monopole de la



Simon-Pierre Savard-Tremblay

L'inique loi C-5, adoptée sous le bâillon, est tout sauf une mesurette sans envergure. Elle constitue un projet politique radical et profond.

SAQ? De l'obligation de transformer au Québec le bois coupé dans les forêts publiques québécoises? De la réglementation provinciale des valeurs mobilières? De l'accreditation professionnelle des médecins et des infirmières, une juridiction exclusive des provinces?

Toutes ces particularités québécoises peuvent être considérées comme des barrières au commerce

entre les provinces, mais constituent aussi ce qui forge notre caractère national, avec des façons de faire qui nous sont propres.

Qui plus est, comme l'écrit le juriste Guillaume Rousseau, « pour chaque barrière qui bloque une entreprise du reste du pays, il existe une entreprise québécoise qui en profite et dont le modèle d'affaires tient compte de cette barrière.

LIBRE EN AMÉRIQUE

Le Québec à l'aube d'un monde nouveau

Simon-Pierre Savard-Tremblay


Libre en Amérique. Le Québec à l'aube d'un monde nouveau. Simon-Pierre Savard-Tremblay. Somme Toute, 2025

L'abolition de ces barrières devrait donc être accompagnée d'un vaste programme d'aide aux entreprises québécoises... qui serait extrêmement coûteux ». Voilà de quoi méditer sur la question! ◀


Les BLEUS

répondent


PRÉSENT




24/7




**Beau temps/
mauvais temps**



**En cas
d'urgence**



Partout



30
SYNDICAT DES
COLS BLEUS
REGROUPÉS DE MONTRÉAL

Le mouvement syndical

Lock-out à Amqui

« On est les mal-aimés chez Agropur »

Orian Dorais

Peut-être suis-je naïf, ou peut-être aurais-je besoin des lumières des économistes enseignant aux HEC, mais j'avoue ne pas comprendre pourquoi des coopératives prennent des décisions qui visent la rentabilité – maximale et immédiate – au détriment du social.

On pourrait citer, à titre d'exemples, les nombreuses fermetures de caisses populaires opérées par Desjardins dans les vingt-cinq dernières années. Ces mesures avaient été décrites par l'illustrateur Claude Béland, qui trouvait que le mouvement devenait de plus en plus comme n'importe quelle banque. On peut aussi penser à la désertion de plusieurs municipalités rurales par la coop agricole Agiska.

La même logique mercantile sous-tend la décision du producteur laitier Agropur, qui a brutalement mis en lock-out une centaine d'employés dans son usine d'Amqui à peine 24 heures

après le début d'une grève. Est-on en droit d'exiger mieux de la part d'organisations qui reposent sur la mutualité, sont vitales pour l'économie des régions et qui bénéficient des largesses du gouvernement, sous forme de subventions ou de contrats? Je discute de la situation chez Agropur avec Patrick Cyr, conseiller à la Centrale des Syndicats Démocratiques (CSD).

LES HAUTS GRADÉS PRENNENT LE RELAIS

Orian Dorais : Comment se sont déroulés les pourparlers pour le renouvellement de la convention collective ?

Patrick Cyr : Historiquement, les négociations n'étaient pas difficiles entre nos membres d'Amqui et la direction locale d'Agropur. Ce qui est différent cette fois, c'est que les informations entre les différentes usines circulent beaucoup plus vite. Nos gens à Amqui ont commencé à se rendre compte qu'ils sont pas mal moins bien payés que leurs collègues ailleurs au Québec, pour le même emploi. Est-ce



Début octobre, on a reçu un mandat pour une grève d'une journée. Elle a débuté le 12 octobre à 19 h. À minuit, le 13, on était en lock-out.

que nos membres là-bas sont mal aimés parce qu'ils vivent dans une communauté éloignée?

Dans tous les cas, le personnel d'Amqui était déterminé à ne pas se laisser manger la laine sur le dos. Nous avons reçu un mandat très fort de nos membres pour négocier des hausses de salaire conséquentes.

Au fil des discussions, on a remarqué que les dirigeants locaux quittaient la table et étaient remplacés par des hauts gradés de l'entreprise, qui restaient campés sur leurs positions. Disons que ça n'a pas favorisé la communication. La convention est arrivée à échéance durant l'été, sans progrès. Début octobre, on a reçu un mandat pour une grève d'une journée. Elle a débuté le 12 octobre à 19 h. À minuit, le 13, on était en lock-out.

O. D. : On a l'impression que la compagnie essaie de faire une campagne de peur, en disant que le conflit de travail causerait des pertes d'aliments et une hausse des prix sur les produits laitiers...

P. C. : L'employeur prétend qu'on a mis en danger la qualité des produits pour mettre de la pression. À les entendre, le syndicat mène une campagne radicale et dangereuse. Avant la grève, nos moyens de pression incluaient la distribution de tracts et la pose d'autocollants. Nous nous sommes assurés que le débrayage n'entraînerait aucune perte de matière première. Le plus gros inconvénient pour Agropur aura été de déplacer certains camions vers d'autres manufactures. Disons que leur lock-out était une réaction très excessive face à une mobilisation aussi ordonnée.

O. D. : La direction de l'entreprise affirme aussi que sa rigidité est due à l'incertitude économique actuelle. Pensez-vous que c'est un argument de bonne foi?

P. C. : Je n'ai pas accès exactement aux mêmes documents que le PDG, mais disons que ça me semble douteux. Agropur a un contrat avec Cotscol J'ai de la difficulté à croire que les finances sont si serrées avec un client comme ça. À la CSD, on représente des membres dans l'industrie du meuble ou de l'acier, ces secteurs sont touchés par les tarifs américains et la situation est donc plus difficile. En comparaison, l'industrie laitière va relativement bien.

7 \$ DE L'HEURE DE MOINS

O. D. : Et donc quelles sont vos revendications?

P. C. : Sur le normatif, une bonne partie est réglée. Par contre, le monétaire reste difficile. On demande des hausses salariales, des meilleures primes de nuit ou de fin de semaine (les membres doivent parfois rentrer à 1 h, 2 h, 3 h du matin). Bref, une mise à niveau avec les autres usines. Les collègues de Québec, par exemple, font en moyenne 7 \$ de l'heure de plus que les membres d'Amqui. Imaginez 7 \$, fois 40 heures, fois 48 à 52 semaines par année. On en arrive à des milliers de dollars! Nos membres sont motivés à être payés équitablement, la dernière offre patronale a été rejetée à 95%.

O. D. : Et quels sont les impacts de l'intransigeance d'Agropur sur la région d'Amqui ?

P. C. : Ce lock-out m'a permis de constater que les gens sont très soudés là-bas. Presque tous les véhicules klaxonnent en passant devant les lignes de piquetage et on vient souvent porter des provisions à nos membres. La communauté a même voulu offrir de l'argent pour ajouter aux allocations de conflit. Une entreprise, qui veut rester anonyme, a même offert une vingtaine d'emplois temporaires aux victimes du lock-out.

Je précise qu'à la CSD, les horaires de piquetage sont malléables, pour permettre aux membres d'occuper d'autres postes à temps partiel et de garder la tête haute. Par contre, on voit déjà des impacts négatifs sur la ville. Il y a une centaine de familles qui doivent subir une perte de revenus à cause du lock-out.

Et l'employeur a décidé, en délocalisant la production de fromage, d'abolir 10 à 15 postes en pleine négociation! Ils ont sorti la machinerie devant nos lignes de piquetage. On a vraiment l'impression que la direction joue au jeu de la « carotte et du bâton ». Mais, rien n'est joué. Si le portefeuille est un peu mince en ce moment, le moral reste d'acier à Amqui. ◀

mille victimes sont en attente d'une décision à l'indemnisation des victimes d'actes criminels en raison du manque d'effectifs.

L'austérité se calcule en souffrances

Le mouvement étudiant

Retour affirmé des comités indépendantistes dans les cégeps et universités

Face à des obstacles, des injustices et des menaces

Mouvement étudiant indépendantiste

Nous désirons d'abord préciser qu'en tant qu'étudiants et étudiantes mobilisés pour l'indépendance du Québec, notre motivation première est l'amour que nous portons à celui-ci.

Qui sommes-nous? Nous sommes un collectif d'étudiants ayant pour objectif de faire du Québec un pays. Organisés dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur, nous nous sommes réunis au sein d'un groupe – le Mouvement étudiant indépendantiste (MÉI) – afin de porter nos réflexions, nos engagements et nos actions au-delà de nos écoles. De plus, nous sommes une organisation non partisane, qui provient de la société civile.

C'est après avoir tous été marqués par la réaction excessive d'un professeur d'anglais face au message à la craie d'un élève du secondaire – « Vive le Québec libre » – ainsi qu'à la lumière d'une récente statistique montrant que les jeunes sont aujourd'hui plus favorables à l'indépendance qu'ils ne l'ont été au cours des 30 dernières années, que nous formulons aujourd'hui nos propres revendications.

Dans plusieurs cégeps et universités du Québec, les tentatives de former un comité souverainiste essuient un refus catégorique. Cette situation soulève de grandes inquiétudes quant à l'état de la liberté d'expression politique dans nos établissements d'enseignement. Ces interdictions, arbitraires et injustifiées, témoignent d'une gouvernance autoritaire et déconnectée des aspirations légitimes de la jeunesse. Elles sont en contradiction profonde avec les principes démocratiques qui devraient guider tout établissement d'enseignement supérieur.

Le Mouvement étudiant indépendantiste (MÉI) estime que cette censure politique n'a pas sa place dans la société démocratique qu'est le Québec. Par cette lettre ouverte, nous dénonçons ces pratiques, réaffirmons notre droit à la mobilisation étudiante et appelons à la solidarité de toutes celles et ceux qui croient en la liberté d'expression et en l'avenir du Québec.

UN RETOUR AFFIRMÉ

Alors que l'indépendance du Québec semblait reléguée au passé, plusieurs comités étudiants arborant fièrement la fleur de lys refont surface dans les établissements postsecondaires.

L'élan se heurte toutefois rapidement à une réalité : sur les campus, les jeunes désirant se mobiliser font face à de nombreuses barrières. Entre obstacles administratifs, pressions politiques et refus de reconnaissance institutionnelle, nous dénonçons ce traitement injuste par rapport aux autres comités étudiants.

DES EMBÛCHES À RÉPÉTITION

Malgré le dynamisme du mouvement, les comités indépendantistes se



C'est après avoir tous été marqués par la réaction excessive d'un professeur d'anglais face au message à la craie d'un élève du secondaire – « Vive le Québec libre » – que nous formulons aujourd'hui nos propres revendications.

disent confrontés à des blocages systémiques. Obtenir un local, être reconnus comme comités officiels, accéder au financement étudiant ou simplement faire circuler notre matériel militant sur les campus devient parfois un véritable parcours du combattant.

Dans certains cas, des administrations se sont montrées frileuses à reconnaître la légitimité de comités étudiants de nature politique, considérant leur existence comme polarisante. Dans d'autres, ce sont les associations étudiantes qui rendent la tâche plus ardue.

Les étudiants et les étudiantes souverainistes sont parfois qualifiés de colonialistes, de conservateurs, de racistes, voire de fascistes, sans fondement ou raisonnement derrière ces accusations – des qualificatifs en contradiction parfaite avec l'essence du

MÉI. Ils se heurtent à des murs bureaucratiques infranchissables et voient leur existence remise en question en raison de leur caractère identitaire : on nous dit que, s'ils étaient acceptés, il faudrait alors accepter tous les autres comités étudiants à caractère politique.

À cela, nous posons une question simple : est-ce vraiment une mauvaise chose? N'est-ce pas cela la démocratie? Les mouvements politiques étudiants ont souvent été le moteur de profonds changements sociaux. Vaut-il vraiment la peine de les faire taire au nom d'une neutralité dénuée de sens?

Les embûches sont nombreuses et profondément frustrantes. Nous demandons un réel renforcement de la liberté d'expression – cette valeur dont notre société se targue –, puisque notre mouvement repose sur le respect, l'amour et la compassion.

UNE DÉNONCIATION URGENTE

Les obstacles auxquels les jeunes indépendantistes font face doivent être dénoncés clairement et fermement. Au-delà des clivages partisans, la présence de comités indépendantistes sur les campus s'inscrit dans une logique démocratique essentielle : celle du pluralisme des idées.

Empêcher ou restreindre la reconnaissance de ces groupes, c'est étouffer une part essentielle du débat public québécois – un débat qui est au cœur de notre histoire nationale. Il est également impératif de condamner, sans réserve, les menaces ou intimidations, qu'elles soient explicites ou implicites, rapportées par les membres de ces comités. S'engager en tant que jeune ne devrait jamais être synonyme de crainte ou menace d'exclusion.

Nous, jeunes engagés pour l'indépendance du Québec, signons cette lettre pour dénoncer collectivement les obstacles, injustices et menaces qui entravent notre droit légitime de militer librement dans nos écoles. Nous voulons construire un Québec fondé sur le dialogue et des bases démocratiques solides. Ce combat dépasse largement le cadre de ces comités, mais il commence par l'éducation.

Nous invitons donc les directions à repenser leur politique d'adhésion des comités étudiants, et les associations étudiantes, à revoir leurs chartes afin qu'elles soient plus inclusives et équitables.

Ensemble, bâtissons le pays de demain.

Vive la démocratie étudiante!

Vive le Québec libre! ◀



facebook.com/GenerationOUI
generationoui@hotmail.com

30 ANS PLUS TARD

JE ME SOUVIENS DU VOL DE 1995

ET MAINTENANT DESTINATION:
QUÉBEC PAYS

action.quebec
calendrier indépendantiste

**SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL**

Le mouvement des femmes

Les femmes indépendantistes persistent et signent

D'une génération à l'autre

Pierre Dubuc

Au début de la campagne référendaire de 1995, les sondages révélaient que les femmes étaient moins favorables à la souveraineté que les hommes. Des militantes indépendantistes prirent alors les choses en main. Elles parcoururent le Québec dans le cadre de L'Opération porte-voix, qui fut l'une des pièces maîtresses du plan d'action de la coalition Partenaires pour la souveraineté, cette coalition d'une quinzaine d'organismes nationaux de la société civile.

Ces 60 femmes parcoururent quelque 3 000 km pour rencontrer des centaines de femmes dans plus de 40 municipalités du Québec. Leur contribution à la campagne référendaire fut probante. Le 30 octobre 1995, les femmes francophones ont appuyé le *Oui* dans la même proportion que les hommes.

Aujourd'hui, alors que la flamme indépendantiste se réactive, pas question d'attendre le début d'une campagne référendaire pour se mettre à l'œuvre. Aussi, le 26 octobre, une trentaine d'entre elles, membres du Regroupement des citoyennes pour la souveraineté, prolongement de

L'Opération porte-voix, se sont réunies à la Maison Ludger-Duvernay à Montréal pour passer le relais au collectif Les Allumettes, issu des OUI-Québec.

UN HÉRITAGE À PRÉSERVER

La présidente du Regroupement, Louise Paquet, a présenté un émouvant vidéodocumentaire relatant les activités de L'Opération porte-voix et invité les syndicalistes Claudette Carboneau et Lorraine Pagé, premières femmes à la tête de leurs centrales syndicales respectives, à présenter des hommages à Hélène Pedneault, Hélène Pelletier-Baillargeon, Lorraine Guay, Monique Vézina, Andrée Ferretti, Pauline Julien, Claire Bonenfant, Louise Laurin, Denise Boucher, ces femmes d'exception qui ont participé à l'Opération porte-voix, et à toutes les anonymes militantes de l'ombre.

Que la transmission du message indépendantiste entre femmes ait eu lieu à la Maison Ludger-Duvernay, siège social de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, n'est pas le fruit du hasard. Marie-Anne Alepin, sa jeune présidente, a rappelé le rôle, trop souvent méconnu, des femmes de l'organisme et sa longue tradition de transmission des idéaux nationalistes et sociaux. Elle



De gauche à droite : Marguerite Landry, Louise Paquet, Nicole Boudreau, Marie-Anne Alepin, Claudette Carboneau et Lorraine Pagé.

a cité l'exemple de l'action de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, premier regroupement féministe francophone, qui a, entre autres, favorisé l'émergence du mouvement des suffragettes en faveur du droit de vote des femmes.

UN PLAN DE MATCH

Nicole Boudreau, première femme présidente de la SSJB-Montréal et une des instigatrices de la rencontre, a proposé comme legs, pour la suite des choses, un plan de match, dont elle a identifié trois éléments essentiels.

Premièrement, une alliance sacrée entre femmes des Premières Nations, Québécoises de souche et immigrantes.

Une alliance, construite sur le socle commun d'un engagement pour l'indépendance, à partir des ressemblances davantage que des différences, tout en spécifiant que ce qui les différencie vienne teinter et enrichir le discours.

Une alliance nécessaire, selon elle, pour que la voix des femmes soit entendue, que leurs priorités soient privilégiées et qu'elles puissent changer enfin l'ordre des choses.

Deuxièmement, une autre alliance sacrée : celle qui doit se faire entre la métropole et les régions du Québec, deux entités étroitement interreliées, mais qui n'ont cessé de s'éloigner l'une de l'autre depuis de trop nombreuses années. Selon elle, les femmes du

Québec doivent être à l'origine de ce rapprochement.

Troisièmement, une foi inébranlable en l'action de la société civile. Un travail qui se situe bien souvent au ras des pâquerettes et ne bénéficie pas toujours de la reconnaissance qui lui est due. La naissance d'un pays est une chose trop importante pour être laissée aux seules mains des partis politiques, affirme Nicole.

FAITES PLUS, FAITES MIEUX

Pour conclure la rencontre, Louise Paquet a remis, au nom du Regroupement des citoyennes pour la souveraineté, un chèque de 5 000 \$ à Marguerite Landry, la porte-parole du collectif Les Allumettes.

À cette nouvelle génération d'indépendantistes représentée, ce jour-là, par Marie-Anne Alepin de la SSJB-Montréal, Camille Goyette-Gingras de OUI-Québec et Marguerite Landry du collectif Les Allumettes, le Regroupement passait le flambeau, tout en leur promettant de répondre « présentes » à leur demande.

Nicole Boudreau avait ce message aux femmes de cette nouvelle génération : « Faites plus, faites mieux, faites autrement, mais surtout, faites en sorte que votre génération ne connaisse jamais la douleur intolérable qui a été la nôtre le 30 octobre 1995. »



Entrevue avec Christophe Allaire Sévigny

La ségrégation tranquille de l'école québécoise

Luc Allaire

« Nous vivons séparés, mais demeurons égaux. » Cette phrase, qui servait jadis à justifier la ségrégation raciale dans le sud des États-Unis, résonne aujourd'hui dans les corridors de nos écoles québécoises. Tel est le constat du sociologue Christophe Allaire Sévigny, auteur du livre « Séparés mais égaux » (Lux Éditeur, 2025). Son diagnostic est sans détour : le système d'éducation québécois souffre d'un mal grave, mais évitable — la ségrégation scolaire.

Égaux en droit, les élèves québécois sont pourtant séparés dans les faits. Subventions publiques au privé, programmes sélectifs dans le réseau public, choix scolaire fondé sur la performance : autant de mécanismes qui, selon l'auteur, divisent les enfants selon leur origine sociale et fragilisent la cohésion du Québec tout entier.

NOMMER LA SÉGRÉGATION POUR LA RENDRE VISIBLE

Le mot « ségrégation » n'est pas anodin. Il choque, et c'est voulu. Christophe Allaire Sévigny l'emprunte à l'histoire américaine pour secouer les consciences. « On proclame l'égalité des élèves devant l'école, mais, dans les faits, il y a une ségrégation », explique-t-il. Le Québec, dit-il, vit une « ségrégation tranquille » : elle n'est pas raciale, mais sociale et institutionnelle.

Le sociologue rappelle que Guy Rocher, déjà dans les années 1990, mettait en garde contre cette dérive d'un système à deux vitesses. Aujourd'hui, le constat est encore plus alarmant. « La ségrégation est devenue structurelle », affirme-t-il. Les mécanismes qui la produisent sont ancrés dans la logique même de gestion de l'État : subventions, sélection, concurrence. L'école, censée être un espace commun, est désormais un marché.

QUAND L'ÉTAT ORGANISE L'INÉGALITÉ

« On finance l'exclusion », résume sèchement l'auteur. Le gouvernement du Québec finance les écoles privées à hauteur de 60 % des subventions par élève allouées aux écoles publiques. Les écoles privées bénéficient également d'autres subventions et programmes de soutien, ce qui porte la contribution de l'État à environ 75 % du financement par élève.

Mais le problème ne s'arrête pas là. L'État favorise aussi la fragmentation du réseau public en multipliant les programmes sélectifs : sports-études, arts-

études, programme d'éducation internationale, concentrations sciences. Les parents qui le peuvent s'y ruent, convaincus de « choisir le meilleur » pour leur enfant. Les autres restent dans les écoles dites « régulières », souvent laissées à elles-mêmes.

Le gouvernement va même plus loin, en encourageant indirectement cette dynamique. Une mesure récente offre 300 \$ de subvention aux parents dont l'enfant est inscrit à un programme particulier. Un geste symbolique, mais révélateur : l'argent public soutient l'idée que la réussite passe par la sélection, non par la mixité.

« Pas de données, pas de problèmes », ironise Christophe Allaire Sévigny. En abolissant le mandat du Conseil supérieur de l'éducation qui étudiait la ségrégation scolaire, Québec s'assure de ne plus avoir à en rendre compte. La suppression des commissions scolaires a aussi privé le système d'un contre-pouvoir démocratique capable de défendre la cohésion du réseau.

« L'État choisit de ne pas voir, car la ségrégation arrange les parents privilégiés, les écoles sélectives et les gouvernements qui défendent une vision superficielle de la performance au détriment d'une réelle excellence collective. »

UNE ÉCOLE FRAGMENTÉE, UNE SOCIÉTÉ FRAGILISÉE

Les conséquences ne se mesurent pas seulement en taux de réussite, mais en fractures sociales. Les écoles publiques dites « ordinaires » concentrent aujourd'hui les élèves les plus vulnérables : enfants issus de milieux défavorisés, élèves allophones, jeunes en difficulté d'apprentissage. Dans les grandes villes comme Montréal, la carte scolaire ressemble à une carte de classes sociales.

Cette ségrégation nuit à la mixité, à l'apprentissage du vivre-ensemble et à la mission intégratrice de l'école québécoise. Christophe Allaire Sévigny cite les travaux de Maryse Potvin, qui observe une tendance similaire en France : la ségrégation scolaire y a contribué à la montée du repli identitaire et à l'érosion du sentiment de communauté.

Au Québec, le danger est moins visible, mais bien réel. « L'école devient un miroir des inégalités, non un rempart contre elles », avertit le sociologue.

Le paradoxe est criant : le Québec se targue d'avoir un modèle d'intégration linguistique et républicain, mais il n'offre plus un espace commun de



Au fond, le message de Christophe Allaire Sévigny est simple et puissant : « Une société qui sépare ses enfants n'a plus d'avenir commun. »

socialisation à ses enfants. Comment prétendre construire une société égalitaire si les élèves ne se côtoient même plus ?

DU CLERGÉ AU MARCHÉ : UNE LIBERTÉ DÉTOURNÉE

Pour comprendre ce glissement, Christophe Allaire Sévigny remonte à la Révolution tranquille et à la commission Parent. « Le clergé voit qu'il va perdre ses privilèges en éducation, mais il a encore assez de pouvoir pour imposer un certain nombre de choses. Ils vont écrire le préambule du projet de loi 60, dans lequel ils vont stipuler que les parents ont le droit de choisir une école selon leurs convictions et que l'État doit subventionner ces écoles-là pour permettre le choix des parents. »

Dans les années 1980 et 1990, sous l'influence des idées néolibérales, cette logique du choix s'est imposée comme une évidence. L'école est devenue un produit à consommer. Des réformes menées sous Pauline Marois, puis sous les gouvernements libéraux et caquistes, ont consolidé ce virage.

« On ne parle plus d'une école publique, mais d'un réseau éclaté, concurrentiel, où les établissements se battent pour attirer les « bons » élèves. »

Or, rappelle le sociologue, la mission de l'école publique n'est pas de sélectionner, mais de rassembler. Sa force historique tenait à la mixité sociale, à la rencontre entre enfants de tous horizons. La perdre, c'est miner le socle démocratique du Québec moderne.

REPOLITISER L'ÉCOLE

Pour briser cette logique, il ne suffit pas de réformer la gestion. Il faut,

selon Christophe Allaire Sévigny, repolitiser l'école. La question de l'égalité ne peut être laissée aux technocrates ni aux économistes : elle relève d'un choix collectif. « L'école, c'est un projet de société », rappelle-t-il. Or, depuis trop longtemps, les décisions qui la concernent sont prises à huis clos, sans débat public.

L'auteur appelle à un nouvel examen collectif, une sorte de commission Parent 2.0 qui repenserait le système à la lumière des réalités actuelles : immigration, technologies, diversité sociale, écarts régionaux.

Mais il reconnaît qu'un tel chantier suppose d'abord un geste courageux : « Il faut intensifier le malaise. » Autrement dit, nommer le problème, le rendre visible, et refuser la complaisance du statu quo.

POUR UNE ÉCOLE QUI RASSEMBLE

Séparés mais égaux est un livre qui dérange, mais il est nécessaire. Il oblige à regarder l'école autrement : non plus comme un terrain de compétition, mais comme le dernier lieu où la société québécoise peut se rencontrer.

L'auteur ne condamne pas les parents qui cherchent le meilleur pour leurs enfants; il dénonce plutôt un système qui récompense la fuite plutôt que la solidarité.

Au fond, le message de Christophe Allaire Sévigny est simple et puissant : « Une société qui sépare ses enfants n'a plus d'avenir commun. »

C'est une vérité que le Québec devra tôt ou tard affronter, s'il veut continuer à se dire à la fois égalitaire et démocratique. ◀

Migration

À notre retour sur place, le soleil a commencé à décliner. Je m'empresse de retrouver Sayed Hamid et son groupe. Il est en pleine discussion avec sa femme. Une discussion intense. Ils ont le regard grave. Je pense avoir compris ce qui se passe quand Sayed Hamid décide de me révéler son petit secret : ils n'ont qu'un seul gilet de sauvetage. Et il insiste pour qu'elle le porte. Elle, au contraire, prétend que c'est lui qui doit le porter parce qu'il est plus fort et qu'il pourra porter la petite. Guita insiste auprès de son mari : le bébé aura plus de chances de survivre avec lui s'il arrive quelque chose de grave pendant la traversée.

À mon tour d'être chamboulé. Je demande à Hamid pourquoi il n'a pas acheté deux vestes de flottaison. Il me répond qu'il voulait limiter les dépenses et garder le maximum de ses économies pour couvrir leurs besoins, pendant un temps, une fois arrivés en Europe.

J'assiste, impuissant, à un véritable drame humain. Je ne me rappelle pas avoir vécu, comme journaliste, une situation aussi déchirante. Notre code d'éthique journalistique radio-canadien ne nous a pas préparés à ça. Que dire? Que faire? J'aurais bien envie de leur acheter une autre veste et même une de plus pour la petite, mais nous sommes au milieu de nulle part, il n'y a pas d'équipement nautique à vendre ici. Et même si c'était le cas, est-ce que je devrais le faire? C'est leur décision, je suis là pour rapporter ce qui se passe, pas pour intervenir. Tout de même, des vies sont en jeu, les beaux principes ont leurs limites.



Je suis en train de jongler avec tout ça quand j'entends une voix qui s'impose par-dessus toutes les autres. Une voix autoritaire. C'est le petit Ali Baba! Il a l'air complètement réveillé maintenant. Il tient un fusil dans une main et un pistolet dans l'autre. Il y a d'autres hommes avec lui qui s'amuse à actionner les mécanismes de leurs armes à feu pour impressionner et surtout intimider la galerie.

Message implicite : ne vous avisez pas de contester nos règles, nous sommes les patrons. Ali Baba donne ses consignes en d'ar. Je demande en chuchotant à Sayed Hamid de me traduire. J'enregistre tout pour la radio. Il m'explique que les bateaux pneumatiques vont bientôt arriver par camion dans des boîtes. Ce sera à eux de les gonfler et de les transporter jusqu'à la plage. ◀

Mes zones de guerre. Récits d'un reporter en territoires hostiles. Sylvain Desjardins. Les éditions La Presse, 2025

Mes zones de guerre. Récits d'un reporter en territoires hostiles. Sylvain Desjardins. Les éditions La Presse, 2025

Adhérez aux AmiEs de *L'aut'journal* :-)

Le temps de lire

Une critique du livre de Jonathan Durand Folco

Le fascisme tranquille

Pierre Dubuc

En 1977, le cinéaste Chris Maker produisait « Le fond de l'air est rouge », un film sur l'émergence d'une nouvelle gauche. Aujourd'hui, la gouvernance de Donald Trump et la montée des partis d'extrême droite inciteraient plutôt à dire que « le fond de l'air est brun ». Aussi, il faut saluer le fait que de plus en plus de livres traitent de la question du fascisme, dont celui de Jonathan Durand Folco, « Fascisme tranquille. Affronter la nouvelle vague autoritaire » (Écosociété, 2025).

Folco soutient « l'étrange hypothèse du fascisme tranquille », qui caractériserait la société québécoise. Le Québec serait rendu à la phase 2 du « niveau émotionnel et idéologique » de « la radicalisation du complexe autoritaire », une typologie qu'il emprunte au politologue américain Robert O. Paxton. Le Québec aurait quitté la phase 1 (Le nationalisme conservateur), et le processus de radicalisation l'entraînerait vers la phase 3 (Régime autoritaire) et la phase 4 (Terreur fasciste).

L'auteur accorde beaucoup d'importance à l'aspect psychologique de la fascisation (77 pages) et énumère différents classements (les 14 signes du fascisme; les 15 définitions de l'extrême droite; les 6 racines de l'extrême droite; les 4 émotions du populisme) avant de se rabattre sur la classification de Paxton.

LE QUÉBEC, SEUL AU BANC DES ACCUSÉS

La partie la plus intéressante du livre est celle consacrée au technofascisme aux États-Unis. Folco présente une brillante synthèse du passage des géants du Web d'une idéologie libertarienne

« progressiste » à une alliance avec les représentants des secteurs industriels les plus à droite dans le cadre du trumpisme (63 pages).

Malgré nos divergences, nous sommes prêts à collaborer avec Jonathan Durand Folco et avec tous ceux qui partagent ses vues. Nous devons nous unir pour faire barrage à l'extrême droite et au fascisme.

« Mais le cœur de son livre est consacré au Québec (87 pages). Au départ, soulignons l'absence totale de chapitre sur le Canada. À peine quelques mentions dans cet ouvrage de 415 pages!

Les intellectuels anglophones nous ont habitués à des livres sur le Canada sans mention du Québec, voici un livre sur le fascisme au Canada avec seulement deux petites mentions du Convoi de la « liberté », qui a occupé Ottawa pendant la pandémie, et le nom de Pierre Poilievre, l'émule de Trump, qui n'apparaît que trois fois! Faut le faire!

Le Québec est seul au banc des accusés de fascisme – bien que « tranquille » – alors qu'il a bloqué, lors des dernières élections fédérales, l'arrivée de Poilievre au pouvoir. Le Parti conservateur n'a recueilli que 23,5 % des suffrages au Québec contre 44,3 % en Ontario et 64,8 % en Alberta.

À Québec, le gouvernement Legault est certes conservateur, mais il a été élu avec une minorité de votes (40,9 %) et ne recueille aujourd'hui que 16 % des intentions de vote.

Le gouvernement Carney n'est mentionné que 11 fois, alors que c'est lui qui contrôle les « vrais » pouvoirs, les pouvoirs régaliens (la sécurité, la politique étrangère, la diplomatie, la défense, l'armée, la monnaie, etc.), ces pouvoirs les plus susceptibles de conduire le Canada vers les stades 3 et 4 de la grille de Paxton. Folco n'y porte aucune attention, même si le gouvernement Carney est en train de transformer l'économie du pays en économie de guerre.



Malgré nos divergences, nous sommes prêts à collaborer avec Jonathan Durand Folco et avec tous ceux qui partagent ses vues. Nous devons nous unir pour faire barrage à l'extrême droite et au fascisme.

L'OBSESSION BOCK-CÔTÉ

Pour Folco, le danger du fascisme vient du Québec et il cible plus particulièrement Mathieu Bock-Côté (198 occurrences), auquel il consacre un chapitre complet (33 pages). Avec raison, il présente MBC comme le chef de file de la nébuleuse conservatrice québécoise. Il décrit son cheminement politique du conservatisme de jeunesse au « populisme de droite décomplexé », lui faisant jouer le rôle d'un « pont » entre la droite et l'extrême droite, particulièrement en France.

En fait, la « pensée » de MBC n'a pas évolué. Dès 2001, il citait Charles Maurras de l'Action française dans une publication du Forum Jeunesse du Bloc Québécois, s'attirant les foudres du parti. Il a alors compris, comme il l'écrit dans *Le Nouveau régime* (Boréal, 2017), qu'il lui était préférable de dissimuler ses convictions profondes et que, plutôt qu'une « opposition frontale », il valait mieux une « contestation dans les limites du système, en se permettant d'en repousser chaque fois les marges ». MBC a toujours campé du même côté du « pont ». Lors de l'élection présidentielle française de 2022, il a appuyé Eric Zemmour – le plus à droite sur le spectre de l'extrême droite française – dont il est toujours un des proches.

Bien sûr, il faut combattre les idées de MBC et de son entourage – et nous le faisons à *L'aut'journal* – mais il ne faut pas laisser croire que l'ensemble du Québec est sous sa coupe.

LA NATION

Notre divergence principale avec Folco concerne le concept de nation. Au « nationalisme ethnique », il oppose le « nationalisme civique », en faisant référence au débat, qui a eu lieu après la déclaration malheureuse de Parizeau. Dans ce débat, nous avons démontré dans un texte paru dans le livre *Les grands textes indépendantistes* (tome 2, Hexagone 2004) et dans un dossier intitulé « Sans nous qui est québécois » publié dans la revue *L'Apostrophe* de *L'aut'journal* (1), que ce « nationalisme civique » était le cheval de Troie de la mondialisation.

Il était basé sur les chartes des droits individuels, réduisant la nation à une simple agrégation d'individus, la coupant de ses racines historiques, de sa langue, de sa culture, de son économie spécifique, pour l'engager dans la libéralisation des échanges sans mesures de protection. André Boisclair, promoteur de ce concept dans les années postréférendaires, et que Folco salue positivement, était un néolibéral dont la source d'inspiration était Tony Blair.

Dans la présentation des objectifs politiques de Folco, le cadre national est totalement absent. Il propose, au plan économique, une société postcapitaliste fondée sur des coopératives autogérées, des systèmes d'échange non monétaires, des communautés de soin et d'entraide, des réseaux de production et de distribution autogérés, le tout dans un système politique postnational basé

sur la décentralisation politique. Ce n'est là qu'une reprise du discours anarchiste classique, véhiculé par les tenants de l'altermondialisme, qui n'était que l'envers par effet miroir du néolibéralisme, avec comme caractéristique commune l'oblitération de la nation.

Les termes « classe ouvrière » et « peuple » rebutent Folco. Il propose plutôt comme sujet politique « la multitude » (un concept plus inclusif, à ses yeux) pour affronter « l'oligarchie », un terme plus « accessible » à la grande masse et de la population que « capitalisme ». Ce n'est là qu'une réactualisation de la lutte contre le 1 % d'Occupy.

NOTRE POSITION

Pour notre part, nous croyons que le cadre national est le plus approprié pour mener la lutte contre l'extrême droite et le fascisme. Nous nous réclamons, au-delà du nationalisme ethnique ou civique, de la tradition du « nationalisme révolutionnaire » québécois, qui inclut toutes celles et ceux qui veulent participer à notre lutte de libération nationale. Nous développons cette orientation, et notre critique de thèses proches de celles de Folco, dans le carnet *Cap sur l'indépendance*, que nous venons de publier. Nous y soutenons que la menace de guerre sera l'enjeu principal des prochaines années et que le meilleur moyen de s'y opposer est d'affaiblir le tandem Trump-Carney en visant comme objectif l'indépendance du Québec.

Ceci étant dit, malgré nos divergences, nous sommes prêts à collaborer avec Jonathan Durand Folco et avec tous ceux qui partagent ses vues. Dans cette perspective, nous accueillons avec plaisir sa proposition d'une « gauche transversale » et trouvons fort pertinente sa critique du sectarisme de la gauche intersectionnelle. Nous devons nous unir pour faire barrage à l'extrême droite et au fascisme. ◀

(1) Les deux textes sont disponibles sur le site de *L'aut'journal*.

Pierre Dubuc

Cap sur l'indépendance

Ébauche d'un plan de lutte contre l'extrême droite, le fascisme et la guerre

Les Carnets de l'aut'journal

18

NOUVELLE PARUTION

CAP SUR L'INDÉPENDANCE

Ébauche d'un plan de lutte contre l'extrême droite, le fascisme et la guerre

PAR PIERRE DUBUC

Éditions du Renouveau québécois

10 \$ plus 3 \$ de frais postaux

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,
4270 boul St-Laurent, bur. 204,
Montréal H2W 1Z4

Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Entrevue avec Pierre Céré

Quarante-cinq ans à défendre les chômeurs

Luc Allaire

Au printemps 2024, quelques mois avant de prendre sa retraite, Pierre Céré a réalisé un projet dont il rêvait depuis quelques années : raconter les histoires vécues de personnes qui avaient perdu leur emploi et à qui on avait refusé leurs prestations d'assurance-chômage.

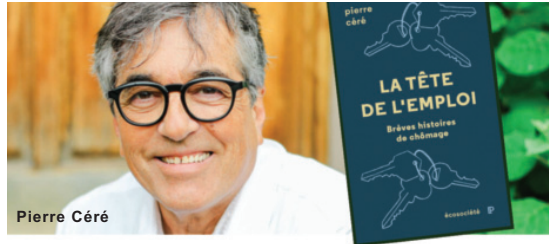
Lorsque je l'ai rencontré chez lui à Sutton, je lui ai demandé d'où lui était venue cette idée. « Au cours de ma carrière, m'a-t-il dit, j'ai tellement parlé du filet social que j'en étais fatigué moi-même. La loi de l'assurance-chômage, c'est plate, c'est compliqué. J'ai donc décidé d'en parler autrement en montrant le visage du chômage à travers 63 histoires que j'ai retenues parmi les centaines de personnes que j'ai défendues. »

Il a donc écrit ces histoires dans le livre *La tête de l'emploi* (Écosociété), dont

certaines remontent à plus de 45 ans et dont il se souvient très bien parce qu'elles l'ont marqué. « Ce sont les histoires d'hommes et de femmes qui fuyaient une situation toxique, cherchaient une solution, mais qui, malheureusement, se sont retrouvés pris dans un goulot d'étranglement. Des gens que le système a refusé d'écouter et qui les a souvent méprisés. »

C'est à la fin des années 1970 que Pierre Céré a fait ses premières armes comme travailleur communautaire à Rouyn-Noranda au moment où le taux de chômage était effarant en Abitibi, il dépassait les 15 %.

Il revenait d'un voyage dans l'Ouest du Canada où il avait fait une foule de petits boulots. Sans le sou, sans domicile fixe, il s'est mis en tête de créer le « regroupement des chômeurs » à Rouyn-Noranda. Étrangement, il se bute alors à des groupes marxistes-léninistes qui le critiquaient pour son « déviationnisme économiste ». On lui



Pierre Céré

Souvent, j'accompagnais les chômeurs au bureau d'assurance-chômage. C'est comme ça que ça marchait à l'époque, on pouvait rencontrer les fonctionnaires dans leur bureau.

reprochait de se cantonner dans l'aide individuelle plutôt que de se lancer dans l'action collective visant de grands changements. Ce qui a eu pour effet de décourager ses coéquipières.

L'orage de la critique s'est heureusement dissipé, et il a poursuivi ses démarches pour créer un nouveau collectif. Avec l'aide du Syndicat des travailleurs de l'enseignement du Nord-Ouest québécois (STEENOQ affilié à la CEQ, l'ancêtre de la CSQ), il a pu signer un bail d'un an à Noranda, à un pâté de maisons de la Fonderie Horne.

Mais Pierre n'a pas étudié le droit à l'université, c'est un autodidacte qui a

appris sur le tas, avec un *coaching* de l'aide juridique de Rouyn-Noranda et l'aide de Louise du Mouvement Action Chômage de Montréal.

« Souvent, j'accompagnais les chômeurs au bureau d'assurance-chômage. C'est comme ça que ça marchait à l'époque, on pouvait rencontrer les fonctionnaires dans leur bureau, contrairement à aujourd'hui où il est quasi impossible de rencontrer un enquêteur de l'assurance-emploi. »

Lorsque le fonctionnaire refusait de revoir sa décision, il demandait au chômeur de réunir ses amis et de retourner le lendemain pour occuper le bureau de l'assurance-chômage. « On était des vrais cowboys, on faisait de l'action directe pacifiste », dit-il en riant.

Et ça fonctionnait. Sa moyenne au bâton était autour de 90 %. Car contrairement aux fonctionnaires qui doivent prendre une décision rapidement, Pierre prenait le temps d'écouter la personne qui avait perdu son emploi, ce qui lui permettait d'expliquer au Tribunal administratif de l'assurance-emploi les vrais motifs du congédiement, que ce n'était pas pour inconduite, ou que ce n'était pas un départ volontaire, comme le prétendait l'employeur.

Le livre couvre une longue période, de 1979 à 2025, de Rouyn-Noranda à Montréal. Après avoir quitté l'Abitibi, Pierre a été coordonnateur du Comité

Chômage de Montréal de 1987 à 2024 et porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses.

Les histoires de cas qu'il relate dans son livre nous font parfois rire, rager ou pleurer. Des histoires comme celle de Simon, qui venait d'être suspendu sans solde pour une période de six mois, parce qu'il avait trafiqué des certificats médicaux. La preuve était claire. Des vérifications avaient été effectuées auprès de la clinique médicale où il avait volé le carnet d'un médecin.

La fonctionnaire, une certaine Mireille, a éclaté de rire quand Pierre lui a annoncé qu'il faisait appel de sa décision. En prenant le temps de discuter avec Simon, celui-ci avait fini par lui confier qu'il souffrait de troubles chroniques de sommeil qui lui causaient une kyrielle de problèmes. Après plusieurs démarches, Simon a été orienté vers une clinique spécialisée d'un grand hôpital de Montréal. Il a été soigné, et a bénéficié d'un traitement contre la dépression.

La fabrication de faux certificats s'expliquait alors, les arguments ont été exposés. La directrice des ressources humaines de l'entreprise écoutait. Le résultat heureux de cette mésaventure, ce fut non seulement un gain devant le Conseil arbitral et la possibilité pour Simon de recevoir des prestations de chômage, mais à la suite de ce jugement, la compagnie lui offrit même de le réembaucher.

Cet essai se lit comme un roman, il est écrit dans une langue vivante, teintée d'humour et remplie d'humanité. Bref, si vous voulez tout savoir sur le fonctionnement de l'assurance-emploi et l'histoire de l'assurance-chômage, faites-le de manière agréable en lisant « La tête de l'emploi ». Ce sera plus divertissant que de lire la « Loi sur l'assurance-emploi » et toute la jurisprudence. ◀

L'APARTÉ AVEC ÉLORA

Nouvelle date : 22 novembre

Vous êtes invité au lancement de *L'aparté avec Élora*, volume 1. Le nouveau recueil de comic strips de Simon Banville parus dans les pages de *L'aut'journal*.

Venez rencontrer l'auteur à la librairie Le Port de tête située au 222, rue Mont-Royal Est le samedi 22 novembre 2025 entre 19h et 20h 30.

Information : <https://www.facebook.com/banville00>

GRAND RASSEMBLEMENT

29 NOVEMBRE À 13H30

PLACE DU CANADA À MONTRÉAL

ÇA NOUS REGARDE!

Centrale des syndicats du Québec
lacsq.org

POUR VOUS, HENRI.

Au service des
personnes âgées.

Protégeons nos services publics
onlefaitpouvous.ca



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada



GRAND RASSEMBLEMENT 29 novembre Montréal – 13 h 30

Le SFCP-957 et le SFCP-1500, aux côtés de la FTQ, du SFCP-Québec, de la FAE, de la CSN et de plusieurs autres organisations syndicales, vous invitent à participer à un grand rassemblement intersyndical le samedi 29 novembre 2025 à Montréal.

➔ Faire entendre notre voix contre :

- Les compressions budgétaires
- Le virage à droite du gouvernement
- Les attaques envers nos droits syndicaux

Ensemble pour défendre la justice sociale, des services publics solides et nos droits collectifs. Ce rassemblement est familial et ouvert à toutes et tous.

📍 Lieu de départ : Place du Canada, Montréal

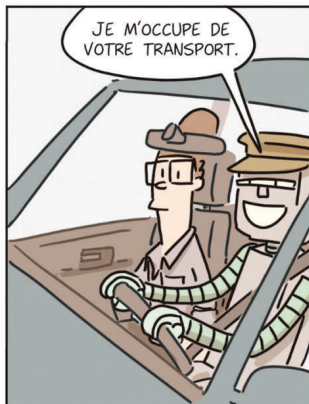
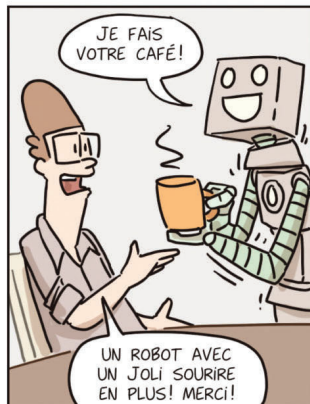
🕒 Heure : 13 h 30

➔ Marche vers les bureaux du ministre Jean Boulet
et du premier ministre François Legault



L'APARTÉ AVEC ÉLORA

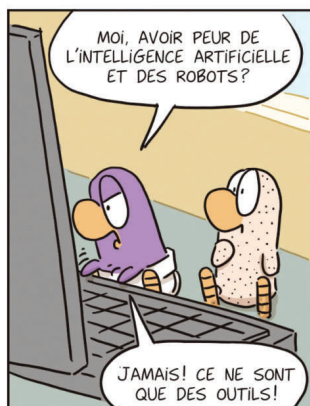
SIMONBANVILLE.COM
PATREON.COM/BANVILLE



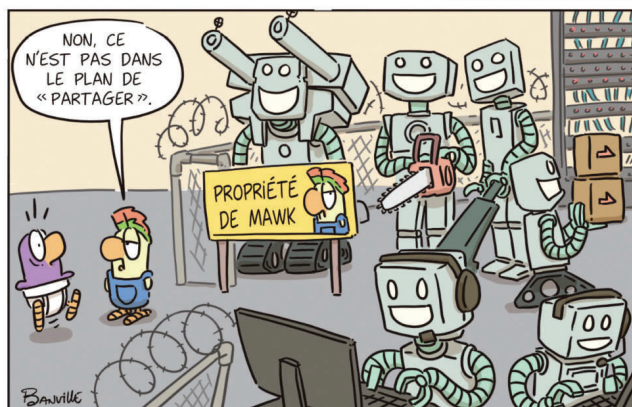
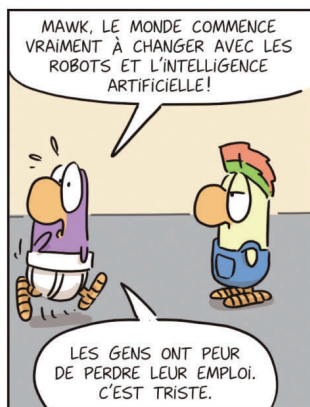
www.simonbanville.com 9982025



www.simonbanville.com 9992025



www.simonbanville.com 10012025



www.simonbanville.com 10002025